



Rapport annuel 2022 du FMI

QUAND UNE CRISE S'AJOUTE À UNE AUTRE



2020
2021
2022

La pandémie est une crise sans pareille.
Deux ans plus tard, la reprise est entravée
par les débuts d'une autre crise.

Nous vivons dans un monde plus exposé aux chocs.

La mise au point de vaccins et un soutien monétaire, budgétaire et financier sans précédent, y compris l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) effectuée par le FMI pour environ 650 milliards de dollars, ont rendu possible une reprise mondiale. Or, l'invasion de l'Ukraine par la Russie l'a compromise et a fortement assombri les perspectives de l'économie mondiale.

Par conséquent, les risques économiques se sont fortement accrus. Les tensions géopolitiques et sociales se sont intensifiées, parallèlement à l'augmentation de la pauvreté et au creusement des inégalités. L'inflation s'est fortement accélérée dans de nombreux pays, sous l'effet conjugué de la flambée des cours de l'énergie, des denrées alimentaires et des produits de base, des pénuries de main-d'œuvre et des ruptures d'approvisionnement. La dette publique et la dette privée ont atteint de nouveaux sommets. Disposant d'un espace budgétaire plus restreint, les pays devront faire des choix stratégiques de plus en plus difficiles pour faire face à la montée de l'inflation, à l'aggravation des risques macrofinanciers et au ralentissement de la croissance. Les pays émergents et les pays en développement qui présentent des besoins élevés d'emprunt en devises et de financement extérieur devront également se préparer à d'éventuelles turbulences sur les marchés financiers à mesure que les pays avancés resserreront leur politique monétaire.

Alors même que les dirigeants s'efforcent d'atténuer les répercussions de la guerre en Ukraine et de la pandémie, le monde fait face à de profondes mutations à plus long terme, notamment en raison des effets du changement climatique et de la révolution numérique. Les conséquences de ces mutations se répercuteront inévitablement sur la balance des paiements des différents pays, ce qui rend la mise en œuvre de réformes structurelles et l'amélioration des cadres d'action d'autant plus importantes pour accroître la résilience et assurer une croissance inclusive à long terme.

Les enjeux économiques actuels, liés à la pandémie et aux répercussions de la guerre, mais aussi au changement climatique et à la transformation numérique, révèlent les failles économiques et géopolitiques du système économique et financier mondial. Étant donné que de nombreux pays devraient avoir besoin d'une aide financière, il est devenu de plus en plus essentiel de disposer d'un dispositif mondial de sécurité financière fiable, dont le FMI est le pivot. Pour mieux soutenir ses pays membres en ces temps difficiles, le FMI revoit ses conseils de politique économique et ses activités de prêt et de renforcement des capacités ; il a notamment mis en place un fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité en avril 2022.



Message de la Directrice générale

Chers lecteurs,

L'économie mondiale traverse la plus grande épreuve qu'elle ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Au cours de l'année écoulée, la pandémie, qui est toujours en cours, a continué de faire payer un très lourd tribut sanitaire et socioéconomique à la population, affectant des vies et des moyens de subsistance de par le monde. Et alors que nous observons les premiers signes d'une reprise économique, le monde a dû faire face à un second choc sans précédent : l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Des millions de réfugiés ont dû fuir les combats. Des millions d'autres sont encore aujourd'hui déplacés au sein de leur pays.

Les conséquences économiques de ces chocs continuent de se faire sentir. La flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que l'inflation généralisée frappent davantage les plus vulnérables, alors que les autorités, aux prises avec des niveaux de dette élevés et des conditions financières mondiales resserrées, ont de plus en plus de mal à soutenir ces populations. En outre, le risque de voir le monde se fragmenter en blocs géopolitiques et économiques est nettement plus présent. Cela pourrait réduire à néant des décennies de progrès dans l'amélioration de nos niveaux de vie. Pendant que nous faisons face à ces difficultés, la crise climatique est sans répit.

Le FMI s'efforce d'aider ses pays membres à relever ces défis et à continuer d'avancer sur le chemin, toujours plus escarpé, de la reprise économique.

Nos pays membres ont d'ailleurs approuvé l'année dernière une allocation historique de droits de tirage spéciaux d'un montant de 650 milliards de dollars pour renforcer les réserves des pays et ainsi contribuer à leur fournir un soutien en liquidités indispensable.

Forts de ce succès, nous avons entamé les travaux de réforme de notre soutien financier et nous efforçons, pour commencer, à accroître le volume de nos prêts concessionnels aux pays à faible revenu. Cette année, nos pays membres ont aussi validé la création d'un fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, première facilité qui propose des financements à long terme abordables, destinés à aider les membres les plus fragiles à renforcer leur résilience face aux changements climatiques et aux futures pandémies.

Depuis le début de la pandémie, le FMI a approuvé de nouveaux financements à 93 pays pour un montant de 258 milliards de dollars. Nous étendons maintenant ce soutien aux pays les plus durement touchés par les derniers chocs en date.

Le présent *Rapport annuel* met l'accent sur les travaux du conseil d'administration du FMI, dont les orientations et la fonction de surveillance sont essentielles. Il met également en évidence les conseils, les outils de développement des capacités et le soutien que le FMI a fournis à nos membres en temps opportun.

Il n'y a qu'en travaillant ensemble que nous parviendrons à surmonter les épreuves que nous traversons. Nos pays membres peuvent compter sur nous pour continuer d'agir collectivement en faveur d'une économie forte et inclusive.



KRISTALINA GEORGIEVA
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SEPTEMBRE 2022

À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) est une organisation regroupant 190 pays qui œuvre pour encourager la coopération monétaire mondiale, assurer la stabilité financière, faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et un niveau d'emploi élevé, et réduire la pauvreté dans le monde. La mission première du FMI est de veiller à la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays et à leurs citoyens de procéder à des échanges entre eux. Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les États membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, sauf indication contraire. Son contenu reflète les avis et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI. L'unité de compte du FMI est le droit de tirage spécial (DTS) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 29 avril 2022, 1 dollar était égal à 0,743880 DTS et 1 DTS à 1,34430 dollar. Au 30 avril 2021, 1 dollar était égal à 0,696385 DTS et 1 DTS à 1,43599 dollar. Étant donné que les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des composantes. Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière distincte et indépendante. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes ne supposent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

Au 29 avril 2022,

1 dollar = 0,743880 DTS

et

1 DTS = 1,34430 dollar

Les trois principales missions du FMI

Surveillance économique

Conseiller aux États membres des mesures pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Prêts

Mettre à la disposition des États membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait de paiements extérieurs supérieurs à leurs recettes de change.

Développement des capacités

Assurer des activités de développement des capacités (y compris d'assistance technique et de formation) à l'intention des États membres qui en font la demande, afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, dispose de bureaux dans le monde entier afin de promouvoir le caractère mondial de l'institution et d'entretenir une relation étroite avec ses États membres. Pour plus d'informations sur le FMI et ses États membres, veuillez consulter le site Internet de l'institution : www.imf.org.

Sigles et abréviations

AC	accord de confirmation
AEB	accord d'emprunt bilatéral
AID	association internationale de développement
BEI	bureau d'évaluation indépendant
COVID-19	maladie causée par le coronavirus SARSCoV2
CRG	compte des ressources générales
DC	développement des capacités
DTS	droit de tirage spécial
EGIP	évaluation de la gestion des investissements publics
Ex.	exercice
FCC	facilité de crédit de confirmation
FCR	facilité de crédit rapide
FEC	facilité élargie de crédit
FGD	facilité de gestion de la dette
FMI	Fonds monétaire international
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
Fonds fiduciaire RD	fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRD	facilité pour la résilience et la durabilité
FSSF	fonds pour la stabilité du secteur financier
G20	Groupe des Vingt
GRRN	gestion des richesses en ressources naturelles
ICD	institut pour le développement des capacités
IFR	instrument de financement rapide
ISSD	initiative de suspension du service de la dette
LBC/FT	lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	ligne de crédit modulable
LLCT	ligne de liquidité à court terme
LPL	ligne de précaution et de liquidité
MEDC	mécanisme élargi de crédit
NAE	nouveaux accords d'emprunt
ONU	Organisation des Nations Unies
PEMCC	programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique
PEPD	pays émergents et pays en développement
PESF	programme d'évaluation du secteur financier
PFTAC	centre d'assistance technique financière du Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PPTE	pays pauvres très endettés
RNB	revenu national brut
SRP	stratégie de réduction de la pauvreté
TSC	tranche supérieure de crédit



Première partie

7 GROS PLAN

9 COVID-19 et guerre en Ukraine

11 Une reprise plus équitable

17 Dynamique de la dette

21 Changement climatique, transformation numérique et inclusion

Deuxième partie

26 NOTRE COEUR DE MÉTIER

28 Surveillance économique

30 Prêts

42 Développement des capacités

Troisième partie

52 QUI NOUS SOMMES

54 Administrateurs

58 Équipe de direction

61 Ressources

68 Responsabilisation

72 Responsabilité sociale



RAPPORT ANNUEL 2022 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
[IMF.ORG/AR2022](https://imf.org/ar2022)

Première partie

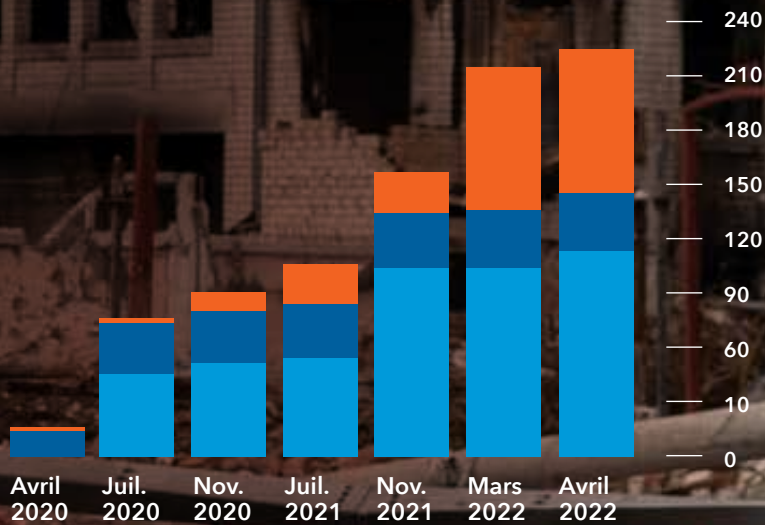
GROS PLAN

Graphique 1.1

Appui financier du FMI

(cumulé, en milliards de dollars)

Les pays ont reçu l'apport en liquidités dont ils avaient besoin grâce aux prêts du FMI.



- Tranche supérieure de crédit*
- FCR, IFR ou panachages FCR, IFR
- LCM ou LPL

Sources : FMI, département financier ; FMI, département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.

Note : En date du 30 avril 2022. FCR = facilité de crédit rapide ; IFR = instrument de financement rapide ; LCM = ligne de crédit modulable ; LPL = ligne de précaution et de liquidité.

* Reflète à la fois les nouveaux programmes et les augmentations des programmes existants.

COVID-19 ET GUERRE EN UKRAINE

La guerre en Ukraine a porté un coup très dur à l'économie mondiale.

Les incidences économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie constituent un autre revers majeur pour l'économie mondiale. Le bilan pour l'Ukraine est terrible, mais les répercussions s'étendent bien au-delà des frontières ukrainiennes. La gravité des perturbations sur les marchés des produits de base et les chaînes d'approvisionnement pèsera lourdement sur la stabilité macrofinancière et la croissance, ce qui viendra s'ajouter à un contexte déjà compliqué pour les pays qui continuent de se remettre de la pandémie de COVID-19.

L'inflation, qui était déjà en progression dans de nombreux pays en raison des déséquilibres entre l'offre et la demande et de l'aide apportée par les pouvoirs publics pendant la pandémie, devrait se maintenir plus longtemps à un niveau élevé. Les conditions de financement se sont aussi considérablement resserrées, ce qui exerce une pression sur divers pays émergents et pays en développement, du fait de la hausse des coûts d'emprunt et du risque de sorties de capitaux.

La guerre en Ukraine pourrait contribuer à la dangereuse divergence entre les pays avancés, d'un côté, et les pays émergents et les pays en développement, de

l'autre. De manière plus générale, elle risque de fragmenter l'économie mondiale en blocs géopolitiques s'appuyant sur des normes technologiques, des systèmes de paiement internationaux et des monnaies de réserve distincts. Un tel bouleversement tectonique représente la plus grave menace pour le système fondé sur des règles qui régit les relations internationales et économiques depuis 75 ans, car il mettrait en péril les progrès accomplis durant des décennies.

INTENSIFIER LES EFFORTS

Face à cette situation, le FMI a accordé des financements essentiels à ses pays membres, leur a offert des conseils en temps réel, a contribué au développement de leurs capacités et leur a apporté son soutien.

Un financement d'urgence de 1,4 milliard de dollars en faveur de l'Ukraine a été approuvé au cours de l'exercice 2022 et, à la demande de plusieurs pays membres du FMI, un compte spécial a été créé pour offrir aux donateurs un moyen sûr de fournir une aide financière supplémentaire au pays. Une aide est également en cours pour les pays voisins de l'Ukraine fortement touchés et les pays membres en situation de fragilité ou de conflit.

Les prêts du FMI et une allocation historique de DTS à hauteur de 650 milliards de dollars ont contribué à fournir des liquidités indispensables aux pays, dont beaucoup disposent d'un espace budgétaire restreint après la pandémie. Plus de 219 milliards de dollars de prêts en faveur de 92 pays ont été approuvés depuis le début de la pandémie. Pour faciliter l'accès aux financements d'urgence, les relèvements des limites d'accès cumulées pour les instruments de financement d'urgence du FMI ont été prolongés jusqu'à la fin du mois de juin 2023 (pour plus de précisions, voir le tableau 2.2).

Au cours de l'exercice 2022, 126 consultations au titre de l'article IV, six évaluations de la stabilité du système financier et près de 2 900 visites techniques à distance ont été menées. Environ 60 % de l'assistance technique du FMI au cours de l'exercice a été fournie

En avril 2022, seuls

7 %

des habitants des pays
en développement à
faible revenu avaient été
entièrement vaccinés, contre

73 %

dans les pays avancés.

aux pays fragiles ou touchés par un conflit, aux pays à faible revenu et aux petits pays.

PARTENARIATS MONDIAUX

En juin 2021, le FMI a uni ses forces à celles de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale du commerce pour accélérer l'accès aux vaccins, aux traitements et aux outils de diagnostic relatifs à la COVID-19. Sous la direction des dirigeants de ces institutions, une équipe spéciale a été créée pour obtenir le soutien et le financement nécessaires à une proposition du FMI qui vise à mobiliser 50 milliards de dollars pour mettre fin à la pandémie de COVID-19. Un objectif a été fixé à l'échelle mondiale : vacciner au moins 40 % de la population de tous les pays avant la fin de 2021 et 70 % avant la mi-2022.

Pour atteindre cet objectif, l'équipe spéciale a demandé aux pays du Groupe des Vingt (G20) de partager davantage de doses de vaccin avec les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, de fournir des fonds, y compris sous forme de dons et de financements concessionnels, et de lever tous les obstacles aux exportations d'intrants pour les vaccins finis, les outils de diagnostic et les traitements.

Une base de données mondiale (www.Covid19GlobalTracker.org) et des tableaux de bord contenant des informations pays par pays ont été mis en place pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et améliorer la transparence. L'accès aux outils essentiels de lutte contre la COVID-19 reste néanmoins très inégal. En avril 2022, seuls 7 % des habitants des pays en développement à faible revenu avaient été entièrement vaccinés, contre

73 % dans les pays avancés. Des écarts analogues sont observés dans l'accès à l'oxygène, aux traitements et aux équipements de protection individuelle.

Il est dans l'intérêt de tous de donner aux pays en développement les moyens de lutter contre la pandémie et de se préparer aux futurs besoins sur le plan sanitaire : personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas. Selon un plan actualisé, des dons d'un montant modeste de 15 milliards de dollars en 2022 et de 10 milliards de dollars par an par la suite pourraient renforcer

considérablement les systèmes de santé mondiaux.

Plus récemment, le FMI, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial ONU/FAO et l'Organisation mondiale du commerce ont appelé à une action urgente et coordonnée en matière de sécurité alimentaire et ont demandé aux pays d'éviter de restreindre les exportations de denrées alimentaires ou d'engrais.

En collaboration avec ses partenaires, le FMI continue de défendre la coopération mondiale et le multilatéralisme.

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Il est essentiel de faire avancer la réforme de la gouvernance et, en temps voulu, de mener à bien la 16^e révision générale des quotes-parts pour s'assurer que le FMI est une institution solide, qui repose sur un système de quotes-parts et dispose de ressources suffisantes. La révision devrait s'appuyer sur l'accord de 2010, notamment sur les efforts visant à protéger les quotes-parts et les droits de vote des pays membres les plus pauvres de l'institution. La formule actuelle de détermination des quotes-parts, qui a été adoptée en 2008 et sert de référence, fera également l'objet d'un réexamen.

UNE REPRISE PLUS ÉQUITABLE

Les pays à faible revenu disposent de moins de moyens de riposte. Le FMI se mobilise pour aider les pays qui en ont le plus besoin.

Le 2 août 2021, le conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une allocation générale de DTS d'un montant équivalant à 650 milliards de dollars, soit la plus élevée de l'histoire du FMI. Les DTS nouvellement créés ont été attribués aux 190 pays membres au prorata de leur quote-part, ce qui a permis d'augmenter considérablement leurs liquidités. Environ 275 milliards de dollars ont été versés à des pays émergents et des pays en développement, et environ 21 milliards de dollars à des pays à faible revenu.

Cette allocation a permis d'accroître les réserves et d'améliorer la confiance des marchés de par le monde, de favoriser l'accès aux marchés pour les pays émergents et les pays en développement, et de libérer des ressources pour les efforts indispensables en matière de santé et de redressement. Les pays à faible revenu utilisent jusqu'à 40 % de leurs DTS pour des dépenses essentielles.

Entre le moment où l'allocation de DTS est devenue effective et la fin avril 2022, les pays membres ont converti environ 14,1 milliards de DTS (soit l'équivalent de 19 milliards de dollars) en monnaie librement

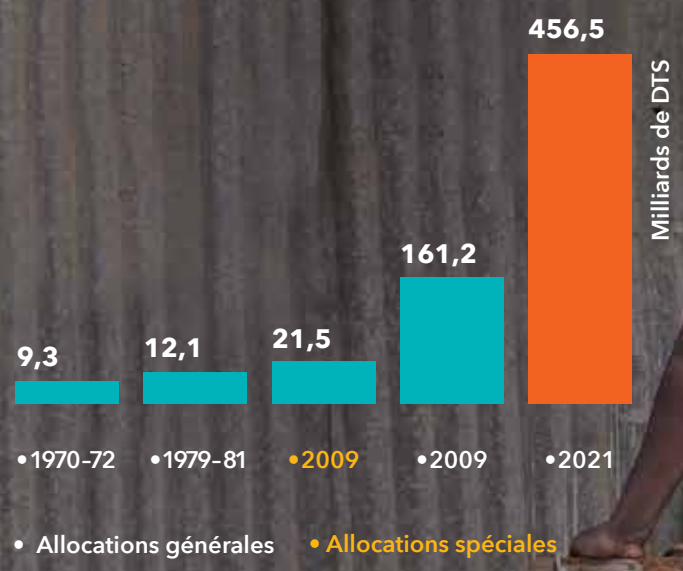


Panama

Graphique 1.2

L'allocation de DTS la plus élevée de l'histoire du FMI

Une nouvelle allocation de DTS d'un montant de 650 milliards de dollars, dont environ 275 milliards sont allés aux pays émergents et aux pays en développement.



Sources : FMI, département financier ; FMI, département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.

Les pays membres
ont converti environ

14,1
milliards
de DTS

(environ 19 milliards
de dollars)

en monnaie librement
utilisable au moyen d'accords
d'échange volontaire.

utilisable au moyen d'accords d'échange volontaire. Sur ce total, les ventes de DTS par des pays à faible revenu ont représenté environ 4,5 milliards de dollars.

Le FMI offre aux pays affichant une position extérieure solide plusieurs possibilités pour réorienter volontairement leur allocation de DTS en faveur de pays plus pauvres et plus vulnérables ; ils peuvent le faire soit par l'intermédiaire du fonds fiduciaire permettant d'accorder des prêts concessionnels à des pays

à faible revenu, à savoir le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), soit au moyen du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD), nouvellement créé (voir le tableau 2.4).

Le fonds fiduciaire RD complétera les outils de prêt du FMI en permettant l'octroi de financements abordables à plus long terme dans le cadre d'une facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) afin d'aider les pays à faire face aux enjeux structurels qui présentent des risques majeurs sur le plan macroéconomique. Ces enjeux sont, en premier lieu, le changement climatique et la préparation aux pandémies.

Par rapport au compte des ressources générales (CRG) et au fonds fiduciaire RPC, cette facilité offrira des conditions de financement nettement plus longues, avec un délai de grâce de 10,5 ans et une échéance de 20 ans, ainsi qu'une structure de taux d'intérêt échelonnée permettant aux pays les plus pauvres de bénéficier des conditions les plus avantageuses. Environ les trois quarts des membres du FMI (143 pays) peuvent bénéficier d'un financement au titre du fonds fiduciaire RD. Il s'agit de tous les pays à faible revenu admissibles à un financement au titre du fonds fiduciaire RPC, des petits pays vulnérables et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

AIDE AUX PAYS VULNÉRABLES

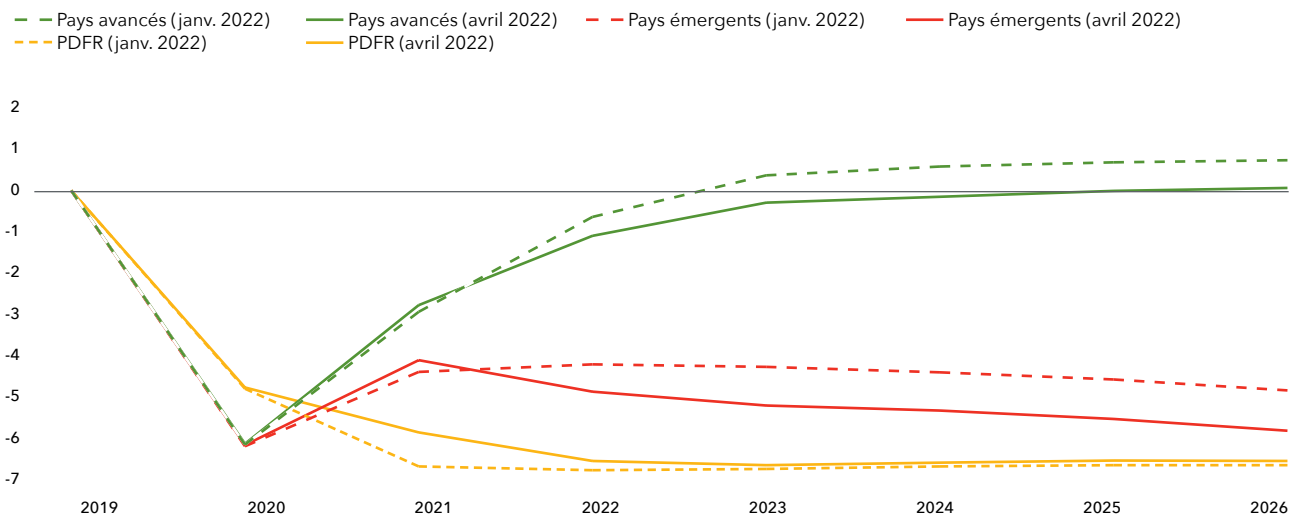
Ce sont les pays les plus pauvres qui sont le plus durement frappés par les multiples crises mondiales qui se superposent (guerre, pandémie et inflation). Les pays en développement à faible revenu ont connu une forte baisse de leur revenu par habitant pendant la pandémie. Ils se heurtent à une hausse soudaine des cours de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires,

que la guerre en Ukraine a exacerbée. Cette situation contribue à l'augmentation de la pauvreté et des inégalités et creuse l'écart entre les pays avancés, d'un côté, et les pays émergents et les pays en développement, de l'autre. Alors que la production globale des pays avancés devrait retrouver sa trajectoire antérieure à la pandémie d'ici à 2025, il est peu probable que l'emploi et l'activité économique des pays émergents et des pays en développement à faible revenu se redressent à moyen terme, ce qui laisse présager des séquelles permanentes.

Pour mieux soutenir les pays à faible revenu, le FMI a réformé ses mécanismes de prêts concessionnels en juillet 2021. Les limites d'accès annuel aux financements concessionnels ont été relevées de 45 %, ce qui les fait correspondre pleinement avec celles du CRG, et le plafond absolu sur les limites d'accès cumulé a été totalement éliminé pour les pays à faible revenu, à condition qu'ils remplissent les conditions pour obtenir un accès supérieur à la normale. Les limites d'accès cumulé pour les instruments de financement d'urgence ont également été relevées en décembre 2021. Ces réformes permettront de mettre davantage de financements concessionnels à la disposition des pays présentant une politique économique solide et des besoins élevés de financement de la balance des paiements.

Graphique 1.3

Des séquelles persistantes

(écart en pourcentage par rapport au niveau prévu dans les *Perspectives de l'économie mondiale* de janvier 2020)**Il est peu probable que l'emploi et l'activité économique des pays émergents et des pays en développement à faible revenu se redressent à moyen terme.**Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

PDRF = pays en développement à faible revenu.

Le conseil d'administration du FMI a également approuvé une stratégie connexe de collecte de fonds en deux étapes qui vise à soutenir la viabilité à long terme du fonds fiduciaire RPC ; cette stratégie prévoit de nouvelles contributions, facilitées par la réaffectation de DTS, aux ressources servant à financer des subventions ou des prêts. Ces réformes du fonds fiduciaire RPC permettront au FMI de répondre avec souplesse aux besoins des pays à faible revenu à moyen terme, tout en continuant de leur accorder des prêts concessionnels à taux zéro.

Les prêts devraient être accordés dans le cadre d'accords pluriannuels, ce qui représente un changement par rapport à 2020, année où les pays avaient largement eu recours aux mécanismes de financement d'urgence du FMI.

Un nouveau dispositif de soutien aux pays fragiles ou touchés par un conflit a été mis en place, à la suite de son approbation en mars 2022. Les effets de la crise de la COVID-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine ont fait peser sur ces pays un risque

considérable de prendre encore plus de retard par rapport au reste du monde, compte tenu de leurs difficultés structurelles à long terme, notamment la faiblesse de leurs capacités institutionnelles, leurs problèmes de gouvernance, leur manque de ressources et leurs difficultés à faire face à la dégradation de l'environnement ou à un conflit en cours. Environ un cinquième des pays membres du FMI sont classés parmi les pays fragiles ou touchés par un conflit.

Le nouveau dispositif prévoit la prise des mesures suivantes : mise en place de stratégies de collaboration avec les pays fragiles ou touchés par un conflit, afin de mieux adapter l'action du FMI, d'éclairer la conception des programmes et la définition de leurs conditions, et de renforcer le dialogue avec les autorités nationales et les partenaires ; accroissement de la présence du FMI sur le terrain pour mieux appuyer le développement des capacités ; et renforcement des partenariats avec d'autres institutions financières internationales et donateurs, notamment la Banque mondiale.



DISPOSITIF DE SUIVI DES DTS
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE

En quoi l'allocation de DTS a-t-elle aidé les pays membres ?

Le FMI a mis en place un dispositif de suivi de l'utilisation des allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) par les pays membres, sur la base des rapports des services du FMI publiés après la mise en œuvre de l'allocation générale. L'objectif est d'encourager les pays à utiliser ces ressources en respectant les principes de transparence et de responsabilisation.

Certains pays ont utilisé ou prévoient d'utiliser leur allocation pour financer des dépenses liées à la santé et aux vaccins, leur déficit budgétaire global ou le remboursement de dettes coûteuses.

Voici quelques exemples de la manière dont les pays utilisent leur allocation.



Équateur : L'allocation a été directement versée au budget de l'État en 2021 et a été utilisée pour couvrir des déficits de financement. Un nouveau code budgétaire est appliqué pour contrôler la manière dont les produits des DTS sont dépensés.

Guinée-Bissau : L'allocation a contribué à combler le déficit de financement extérieur du pays et a été utilisée pour assurer le service de la dette extérieure non concessionnelle.

République de Moldova : Compte tenu des besoins de financement élevés du pays, les autorités ont utilisé l'allocation pour financer leur budget. Un texte de loi spécifique a été établi et approuvé par le Parlement pour garantir une cohérence avec le cadre juridique national.

Sénégal : Les autorités ont consacré environ la moitié de l'allocation de DTS au secteur de la santé, à la production de vaccins dans le pays, aux transferts de fonds et au remboursement des obligations de la dette non satisfaites. L'autre moitié devrait être utilisée pour couvrir des besoins de financement et réaliser des transactions financières.



**La dette publique représente
désormais près de**

40 %

**du total mondial,
soit le pourcentage le plus élevé
depuis près de six décennies.**

DYNAMIQUE DE LA DETTE

La vulnérabilité liée à la dette augmente, ce qui peut engendrer des coûts et des risques pour les débiteurs et les créanciers, et, plus globalement, peser sur la stabilité et la prospérité mondiales.

La guerre en Ukraine accroît la pression sur les finances publiques, alors même que les pays subissent encore les effets de la pandémie. L'appui extraordinaire apporté par les pouvoirs publics pendant la pandémie a permis de stabiliser les marchés financiers et d'assouplir progressivement les conditions de liquidité et de crédit dans le monde entier, ce qui a favorisé la reprise. Toutefois, les déficits ont augmenté et la dette s'est accumulée beaucoup plus rapidement

que lors des récessions précédentes, y compris la crise financière mondiale.

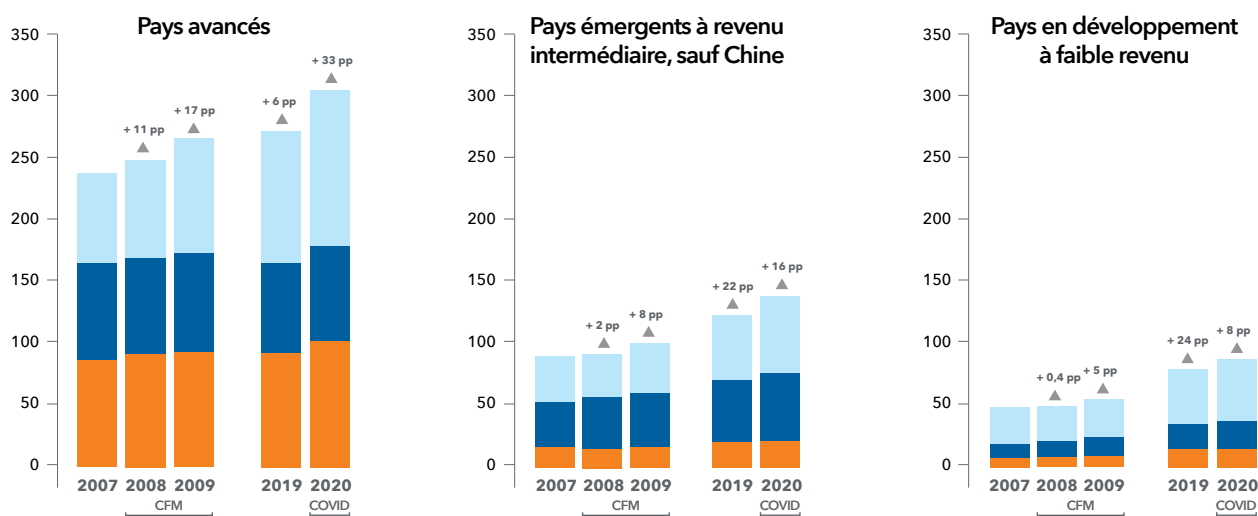
Selon la base de données du FMI sur la dette mondiale (graphique 1.4), le volume global des emprunts a augmenté de 28 points de pourcentage pour atteindre 256 % du PIB en 2020. Cette hausse est due pour moitié aux emprunts publics et pour le reste aux sociétés non financières et aux ménages. La dette publique représente désormais près de 40 % du total mondial, soit le pourcentage le plus élevé depuis près de six décennies.

Graphique 1.4 Une dette record

(en pourcentage du PIB)

● Sociétés non financières ● Dette des ménages ● Dette publique

La dette mondiale augmente rapidement. Les restructurations de dettes risquent de devenir plus fréquentes.



Sources : FMI, base de données mondiale sur la dette ; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : La dette publique désigne la catégorie de dette la plus vaste dont on dispose (secteur public non financier, administrations publiques et administration centrale, par ordre d'importance décroissante). La dette privée ne comprend que les prêts et les titres. Tous les groupes de revenu et les groupes régionaux suivent la méthodologie des *Perspectives de l'économie mondiale*. Le total de la dette (exprimé en pourcentage du PIB) ne correspond pas exactement à la somme des composantes de la dette publique et de la dette privée. Cela s'explique par le fait que les variables correspondantes ne sont pas uniformément couvertes pour tous les pays, ce qui fait varier les pondérations affectées à chaque pays. La dette des ménages constitue ici le résidu. Pour 2020, la dette totale du monde est estimée à 256 % du PIB, celle des pays avancés à 300 %, celle des États-Unis à 298 %, celle des pays avancés à l'exclusion des États-Unis à 301 %, celle des pays émergents à l'exclusion de la Chine à 137 %, et celle des pays en développement à faible revenu à 87 %.

CFM = crise financière mondiale ; pp = points de pourcentage.

Le FMI a assuré un allégement de la dette pour un total de

690 millions de DTS

(environ 927 millions de dollars)

en faveur de ses pays membres les plus pauvres.

Les pouvoirs publics doivent désormais faire face à la hausse des prix des importations et du service de la dette dans un environnement très incertain, caractérisé par une inflation élevée et un ralentissement de la croissance. Au fur et à mesure que la politique monétaire se resserrera pour juguler l'inflation, les coûts des emprunts souverains vont augmenter, ce qui réduira la marge de manœuvre pour les dépenses publiques et accroîtra la vulnérabilité liée à la dette, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement. Pour compliquer les choses, l'étendue des passifs et leurs conditions ne sont pas entièrement connues dans de nombreux cas.

Face au problème du manque de viabilité de la dette, le G20 et le Club de Paris ont conclu en novembre 2020 un accord sur un cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) préalablement mise en œuvre. Cet accord vise à résoudre l'insolvabilité et les problèmes de liquidité prolongés dans les pays admissibles en offrant un allégement de la dette compatible avec les besoins de dépenses et la capacité de paiement du débiteur.

Le cadre commun connaît un démarrage lent : aucun pays n'a réussi à restructurer sa dette à ce jour. La nature des retards est variée et imputable à la fois aux créanciers et aux débiteurs, mais il est urgent que toutes les parties prenantes concernées agissent pour que le cadre fonctionne. Il s'agit notamment de clarifier les étapes et les délais de la procédure prévue, de collaborer au plus tôt avec toutes les parties prenantes, de préciser la manière dont la comparabilité du traitement des créanciers du secteur privé sera mise en œuvre et d'étendre le cadre à d'autres pays lourdement endettés qui ne sont pas admissibles à l'ISSD. Un moratoire sur les paiements du service de la dette pendant les négociations au titre du cadre permettrait de soulager les débiteurs en difficulté et favoriserait la conclusion plus rapide d'un accord. Conjointement avec la Banque

mondiale, le FMI continuera de soutenir l'application de ce dispositif.

Plus généralement, les pouvoirs publics doivent adopter des cadres d'action à moyen terme qui permettent de concilier besoins et investissements à court terme, d'une part, et viabilité budgétaire à moyen terme, d'autre part. Pour réduire les risques, il est essentiel de mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la transparence de la dette et à renforcer les politiques et dispositifs de gestion de la dette. Afin de soutenir les pays à faible revenu ainsi que les pays émergents et les

pays en développement dans cette démarche, le FMI et la Banque mondiale prennent, depuis 2018, des mesures visant à remédier à la vulnérabilité croissante liée à la dette au moyen d'une approche à plusieurs volets. Les travaux lancés dans le cadre de cette approche multidimensionnelle pour améliorer la transparence de la dette se poursuivent, notamment par un renforcement des capacités de gestion de la dette, l'application d'outils précis d'analyse de la dette et l'amélioration des politiques mises en œuvre. Le FMI continue de travailler avec ses partenaires pour étoffer l'architecture de résolution de la dette.

Pour les pays à faible revenu, les réformes de la politique du FMI relative aux plafonds d'endettement, qui sont entrées en vigueur en juin 2021, permettent à ces pays de gérer leur dette avec plus de souplesse, tout en mettant en place des garde-fous pour préserver ou rétablir la viabilité de la dette. La politique relative aux plafonds d'endettement est un outil important pour remédier à la vulnérabilité liée à la dette et constitue un cadre de référence utile pour les décisions de prêt prises par d'autres créanciers.

ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Un allégement de la dette par les créanciers officiels a été rendu possible au moyen de l'ISSD du G20, que le FMI, conjointement avec la Banque mondiale, a soutenue. Cette initiative a pris effet en mai 2020

et a permis d'alléger la dette de 48 pays à hauteur de 12,9 milliards de dollars, avant son expiration en décembre 2021.

Parallèlement, le FMI a accordé à ses pays membres les plus pauvres un allègement du service de leur dette dans le cadre de ses prêts au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Le conseil d'administration du FMI a approuvé la cinquième et dernière tranche de cet allègement en décembre 2021, et la démarche correspondante a pris fin en avril 2022, après que le montant total de l'allègement de la dette a été porté à près de 690 millions de DTS (environ 927 millions de dollars ; voir tableau 2.3). Dix-huit pays membres du FMI et l'Union européenne ont contribué à financer cet appui, moyennant des promesses de dons d'environ 609 millions de DTS (819 millions de dollars).

Compte tenu de la fin des mesures d'allègement de la dette et de l'augmentation prévue des taux d'intérêt, les coûts d'emprunt pourraient considérablement augmenter, ce qui pèserait sur les budgets nationaux et rendrait le service de la dette de plus en plus difficile

pour les pays à faible revenu. Environ 60 % des pays en développement à faible revenu sont déjà en situation de surendettement ou présentent un risque élevé de l'être. Les chocs économiques provoqués par la guerre en Ukraine viennent s'ajouter à leurs difficultés. Il sera essentiel pour ces pays que la communauté internationale continue de leur apporter son aide.

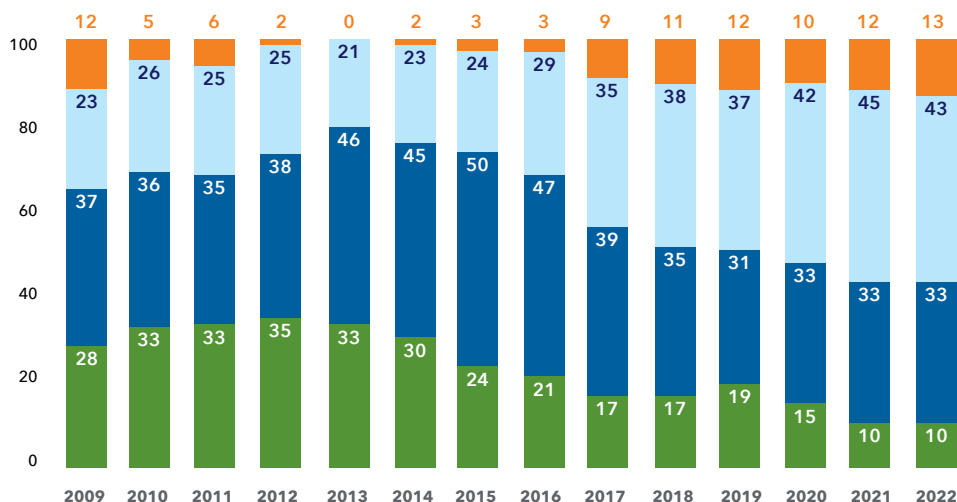
Le Soudan a pris les mesures nécessaires pour commencer à bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée). Il est le 38^e pays à atteindre ce jalon, appelé point de décision de l'initiative PPTTE. Lorsqu'il aura atteint le point d'achèvement PPTTE, la dette publique extérieure du Soudan sera réduite de plus de 50 milliards de dollars en valeur actuelle nette, ce qui représente plus de 90 % du montant total de sa dette extérieure. La normalisation des relations du Soudan avec la communauté internationale lui a permis d'avoir accès à des ressources financières supplémentaires, ce qui a mis le pays sur la voie d'une croissance plus inclusive.

Graphique 1.5 Augmentation des risques d'endettement dans les pays à faible revenu

● Faible ● Modéré ● Élevé ● En situation de surendettement

(en pourcentage des pays bénéficiant de l'ISSD faisant l'objet d'une AVD pour les PFR)

La part des pays en surendettement ou présentant un risque élevé de surendettement a doublé par rapport aux niveaux de 2015 et atteint 60 %.



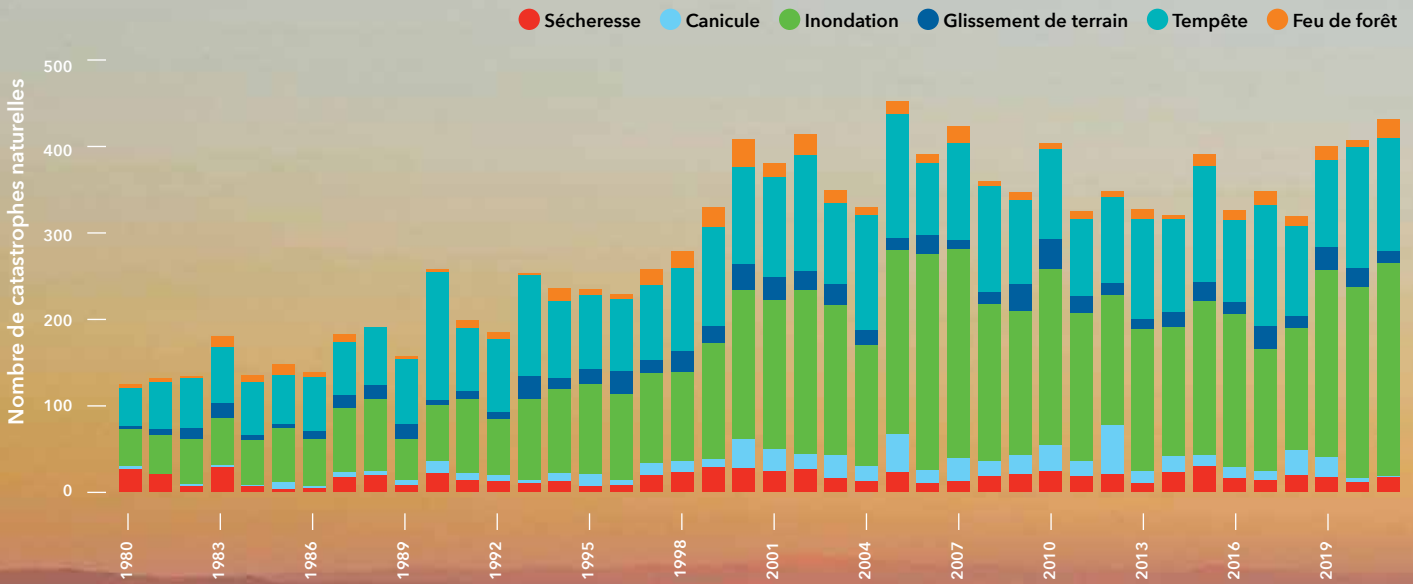
Source : base de données de l'AVD pour les PFR.

Note : En date du 31 mars 2022. ISSD = initiative de suspension du service de la dette ; PFR = pays à faible revenu ; AVD = analyse de viabilité de la dette.

Graphique 1.6

Fréquence des catastrophes naturelles

Le changement climatique cause une hausse du nombre de catastrophes naturelles.



Source : EM-DAT, CRED/UCLouvain, Bruxelles (Belgique).

CHANGEMENT CLIMATIQUE, TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET INCLUSION

Des transformations structurelles majeures sont en cours. Les dirigeants doivent saisir les occasions qui se présentent.

Même si les pays sont aux prises avec des crises sur plusieurs fronts, il ne faut surtout pas négliger l'enjeu à plus long terme qui consiste à améliorer leur résilience face aux chocs et à parvenir à une croissance durable et inclusive. Si ces enjeux à long terme ne sont pas pris en compte en temps voulu, les conséquences économiques peuvent être considérables et entraîner de futurs problèmes en matière de balance des paiements.

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique occasionne des coûts économiques et sociaux élevés, notamment en contribuant à accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles, ce qui nuit à la stabilité macroéconomique et financière. Pour que le FMI soit à la hauteur de son mandat, il doit aider ses pays membres à gérer ces difficultés en améliorant rapidement et en rendant plus systématique la prise en considération des questions liées au changement climatique dans le cadre de ses prêts ainsi que de ses activités d'analyse, de surveillance et de développement des capacités.

En juillet 2021, le conseil d'administration a approuvé une stratégie visant à aider les pays membres à faire face aux difficultés liées au changement climatique. Dans le cadre des activités de surveillance du FMI, les mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que les stratégies de gestion de la transition vers une économie à faible émission de carbone, en particulier pour les pays fortement dépendants de la production de combustibles fossiles, sont désormais régulièrement abordées au cours des consultations au titre de l'article IV. Durant l'année écoulée, les questions climatiques ont été évoquées dans une

Au cours de l'exercice 2022, les questions climatiques ont été évoquées dans environ 30 évaluations de pays (Allemagne, Barbade, Canada, Chine, États-Unis, Fidji, Malawi, Mexique et Royaume-Uni, par exemple).

trentaine d'évaluations de pays, dont celles de l'Allemagne, de la Barbade, du Canada, de la Chine, des États-Unis, des Fidji, du Malawi, du Mexique et du Royaume-Uni.

Dans l'optique de prendre en considération des évaluations approfondies des risques liés au changement climatique dans les travaux du FMI, une analyse de ces risques, assortie de tests de résistance le cas échéant, est désormais prévue dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) que mène le FMI. Une analyse des risques climatiques a ainsi été effectuée pour l'Afrique du Sud, la Colombie, la Norvège, les Philippines et le Royaume-Uni. Ces risques seront également pris en compte au cours des évaluations des dispositifs de surveillance.

Des travaux sont également menés pour intensifier le développement des capacités liées au changement climatique. Par exemple, pour aider les autorités à améliorer l'efficacité des investissements publics dans les infrastructures à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, un nouveau module climatique a été ajouté au dispositif actuel d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP). Ce module (« EGIP-Climat ») a déjà été expérimenté dans plus de 15 pays. Un nouvel outil de diagnostic climatique du FMI, le programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique, a été créé et mis à l'essai dans deux pays. Cet outil vise à évaluer les risques macrobudgétaires des chocs et des tensions climatiques, l'état de préparation des pays vulnérables au changement climatique et les conséquences des mesures d'atténuation et d'adaptation. Un cadre de « gestion des finances publiques respectueuse de l'environnement » a été rendu public

en août 2021 et présenté à l'occasion de plusieurs séances de formation régionales ; il a pour objectif d'aider les autorités à tenir compte du changement climatique dans leurs pratiques de gestion des finances publiques.

Afin d'améliorer l'établissement et la communication de données en vue d'une tarification et d'une gestion plus efficaces des risques climatiques, le FMI a lancé en 2021 le tableau de bord des indicateurs du changement climatique, qui a depuis lors fait l'objet de nouvelles mises à jour. Cet outil repose sur la collaboration avec d'autres organisations internationales et comprend une série d'indicateurs distinctifs qui illustrent les répercussions de l'activité économique sur le changement climatique ; il constitue ainsi un guichet unique pour les données macroéconomiques pertinentes relatives au changement climatique. Ces indicateurs ont été regroupés en cinq catégories : activité économique, effets transfrontières, activité financière et risques, politique des pouvoirs publics, et données sur le changement climatique.

Des membres des services du FMI sont également coresponsables du secrétariat de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, ainsi que du groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur les risques, les données et la vulnérabilité climatiques. L'institution collabore avec des organisations internationales, notamment la Banque des règlements internationaux, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies et le Réseau pour le verdissement du système financier, où des membres des services du FMI coprésident le volet relatif aux mesures visant à remédier à l'insuffisance de données.



Inde

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Les formes numériques de monnaie sont diverses et évoluent rapidement. Les possibilités sont immenses, mais les défis que doivent relever les dirigeants sont également de taille, complexes et de grande portée. Les incidences les plus profondes concernent la stabilité du système monétaire international. La monnaie numérique doit être conçue et réglementée de manière à ce que les pays membres en retirent les avantages potentiels, notamment une meilleure inclusion financière et des paiements transfrontaliers plus efficaces. Pour atteindre ces objectifs, il faut gérer les risques liés à la volatilité des flux de capitaux et à la perte de contrôle de la politique monétaire. La

coopération internationale sera essentielle pour atténuer les répercussions transnationales.

Le FMI a pour mandat de veiller à ce que l'adoption généralisée de nouvelles formes de monnaie numérique favorise la stabilité économique et financière des pays, ainsi que la stabilité du système monétaire international, et coopère régulièrement avec les autorités pour évaluer les politiques propres à chaque pays, définir des options stratégiques et des compromis, et assurer un renforcement des capacités.

Pour ce faire, le FMI approfondit son savoir-faire et collabore étroitement avec la Banque des règlements internationaux, la Banque mondiale, le Conseil de stabilité financière et d'autres groupes de travail et

**Le FMI continue
d'assurer
un développement
pratique des capacités,
notamment en matière
de budgétisation
sensible au genre,
et a entamé une
nouvelle collaboration
avec la Fondation
Gates pour renforcer
son analyse et
ses conseils sur
les politiques
et les institutions
dans ce domaine.**

organismes de normalisation internationaux.

Dans le cadre de leurs activités de surveillance, les services du FMI étudient les effets globaux de l'adoption de la monnaie numérique sur le plan intérieur dans de plus en plus de pays. Par exemple, à l'occasion des récentes consultations au titre de l'article IV concernant les Bahamas, ils ont analysé la mise en place du « Sand Dollar » (la version numérique du dollar bahaméen). Les rapports au titre du PESF donneront également lieu à une analyse des risques liés aux services financiers numériques, comme cela a été fait récemment pour la République de Corée, Singapour et la Suisse. Les outils d'évaluation sont en cours de mise à jour afin de prendre en considération de nouvelles sources de risques, ainsi que les orientations et recommandations formulées par les organismes internationaux de normalisation.

Le passage au numérique et l'argent mobile participent également à une transformation rapide des opérations et des politiques budgétaires au moyen des technologies au service des citoyens (GovTech), un domaine dans lequel le FMI aide de plus en plus ses pays membres. Pendant la pandémie, les autorités ont accéléré la prestation numérique des principaux services publics. Les administrations fiscales utilisent de plus en plus des systèmes de déclaration et de paiement électroniques et des technologies numériques pour améliorer la gestion du respect des obligations fiscales, ce qui contribue à réduire la fraude fiscale et à accroître les recettes. Les technologies

numériques améliorent également l'efficacité et l'efficacé des systèmes et processus de gestion des finances publiques, notamment l'établissement et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette, l'approvisionnement en ligne, les rapports et audits financiers et l'administration des programmes sociaux. Dans de nombreux pays, le passage au numérique permet également d'améliorer la gouvernance et la transparence budgétaire, en permettant aux citoyens et à d'autres parties prenantes d'accéder facilement aux informations sur les recettes et les dépenses publiques et en réduisant les possibilités de corruption.

CROISSANCE INCLUSIVE ET INÉGALITÉS DE GENRE

Pendant la pandémie, les inégalités se sont creusées entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières. Les répercussions de la guerre en Ukraine, y compris la menace de fragmentation, risquent d'amplifier ces inégalités et de réduire à néant des années de progrès.

La pandémie a également creusé les écarts qui existaient depuis longtemps entre les hommes et les femmes, ce qui a des conséquences majeures sur le plan macroéconomique. Les études du FMI ont toujours mis en évidence les avantages de la lutte contre les inégalités extrêmes, notamment une amélioration de la productivité et de la stabilité financière.

En juillet 2022, le FMI a mis la dernière main à une stratégie visant à mieux intégrer les travaux sur les questions d'égalité femmes-hommes dans ses analyses et ses conseils. Il continue d'assurer un



Côte d'Ivoire

développement pratique des capacités, notamment en matière de budgétisation sensible au genre, et a entamé une nouvelle collaboration avec la Fondation Gates pour renforcer son analyse et ses conseils sur les politiques et les institutions dans ce domaine. Dans le cadre de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, une initiative conjointe avec la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies, le FMI étudie également le rôle de la fiscalité dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Outre les travaux analytiques en cours sur les inégalités de revenu et de richesse, le FMI poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en matière de dépenses

sociales. Son initiative de développement des capacités de lutte contre la crise de la COVID-19 permet d'aider les pays à faible revenu ainsi que les pays émergents et les pays en développement à lutter contre les inégalités, notamment en améliorant leur politique fiscale et en tirant parti de la transformation numérique pour créer des dispositifs de sécurité et accélérer les transferts de fonds.

Une étude sur les épidémies, les questions d'égalité femmes-hommes et le capital humain est également en cours, en s'appuyant sur les enseignements tirés de précédentes crises sanitaires. Elle permettra de quantifier les répercussions des crises sanitaires sur les taux d'achèvement de la scolarité dans les pays à faible revenu, en particulier pour les filles.



Deuxième partie

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Qatar

Le FMI s'emploie dans plusieurs domaines pour instaurer une croissance et une prospérité durables dans l'ensemble de ses 190 États membres :

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

126

bilans de santé de pays

Le FMI surveille le système monétaire international et assure un suivi des politiques économiques et financières de ses 190 États membres. Dans le cadre de ces activités de suivi, ou de « surveillance », menées au niveau tant mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée pour remédier à ces menaces. Ces activités de surveillance se terminent par des consultations périodiques (généralement annuelles) avec chaque État membre, appelées « consultations au titre de l'article IV ». Pour les États membres dont le secteur financier revêt une importance systémique, le FMI procède également de façon régulière à des analyses approfondies des secteurs financiers dans le cadre du PESF.

PRÊTS

113

milliards de dollars à l'intention de **23 pays**, dont **9 milliards** en faveur de 14 pays à faible revenu, et un total de **219 milliards** de dollars en faveur de 92 pays depuis le début de la pandémie

Le FMI accorde des financements aux États membres qui connaissent des problèmes réels, potentiels ou anticipés de financement de leur balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en remédiant aux problèmes de fond. Le FMI accorde également des financements d'urgence à décaissement rapide assortis d'une conditionnalité limitée ; il a généralisé ce type de financement pour aider ses pays membres à faire face aux conséquences économiques immédiates de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

242

millions de dollars consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

Le FMI collabore avec ses pays membres pour renforcer leurs institutions économiques en leur offrant une assistance technique et une formation dans des domaines économiques essentiels. Cette collaboration aide les pays à renforcer leur économie et à créer plus d'emplois. Le FMI partage ses connaissances avec des institutions publiques telles que les ministères des Finances, les banques centrales, les instituts de statistiques, les organismes de surveillance financière et les administrations fiscales, au moyen de conseils pratiques, de cours de formation et de séances d'apprentissage entre pairs. Les activités de renforcement des capacités du FMI sont assurées en personne ou à distance par des conseillers résidents présents à long terme dans les pays ou par des conseillers dans les centres régionaux de développement des capacités, à l'occasion de visites de courte durée effectuées par des membres du personnel et des experts du FMI. Elles sont aussi menées dans le cadre de formations en classe et de cours en ligne gratuits.



RAPPORT ANNUEL 2022 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
IMF.ORG/AR2022



RAPPORT ANNUEL 2022 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
IMF.ORG/AR2022

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI prend le pouls du système monétaire international, suit l'évolution économique mondiale et évalue chaque année la solidité des politiques économiques et financières de ses 190 États membres. En outre, le FMI met en évidence les risques éventuels pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif, à savoir faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, ainsi, favoriser une croissance économique saine et pérenne. Le FMI donne des conseils spécifiques à chaque pays membre dans le cadre d'une « surveillance bilatérale » et offre une analyse du système monétaire international et de l'évolution économique mondiale et régionale dans le cadre d'une « surveillance multilatérale ». Dans la pratique, ces deux aspects de la surveillance se complètent, ce qui permet une analyse plus exhaustive et cohérente des « effets d'entraînement », c'est-à-dire de la manière dont les politiques d'un pays se répercutent sur les autres.

En cette période d'incertitude économique sans précédent, une surveillance opportune et adaptée reste essentielle pour tirer les enseignements adéquats et fournir aux États membres des conseils stratégiques avisés

Kirghizistan

SURVEILLANCE BILATÉRALE

Les consultations au titre de l'article IV consistent en un dialogue bilatéral entre les services du FMI et les autorités d'un pays et portent sur toute une série de questions essentielles : budgétaires, de change, financières, monétaires et structurelles. Au cours de l'exercice 2022, le FMI a mené 126 consultations au titre de l'article IV et 11 évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF.

En se basant sur la dernière revue exhaustive de la surveillance et l'examen du PESF, le FMI continue de perfectionner ses activités de surveillance bilatérale, notamment en approfondissant l'analyse des risques systémiques, en assurant un meilleur ancrage de ses conseils en matière de politique macroprudentielle, en améliorant ses cadres de prévision et de suivi et en poursuivant ses travaux sur les dispositions et les normes relatives aux données. Il s'emploie également à renforcer ses orientations sur les cadres budgétaires à moyen terme.

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

Dans le cadre de sa surveillance multilatérale, le FMI publie des rapports et des mises à jour semestriels sur l'évolution récente de l'économie mondiale : *Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Ces publications comprennent des analyses approfondies de sujets spécifiques et d'actualité présentées dans des chapitres thématiques. Des mises à jour intermédiaires sur les conditions économiques mondiales sont également publiées lorsque cela est jugé nécessaire. En outre, dans le souci constant de procéder à une évaluation rigoureuse et objective des déséquilibres excessifs mondiaux et de leurs causes, une édition du Rapport sur le secteur extérieur est publiée chaque année.

Des rapports sur les perspectives économiques des différentes régions sont également publiés. Ils couvrent les évolutions et les enjeux des politiques régionales et présentent des données et des analyses spécifiques à chaque pays.

Les consultations au titre de l'article IV et les évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF permettent aussi d'aborder des questions liées à la surveillance multilatérale, le cas échéant.

VUE INSTITUTIONNELLE SUR LES FLUX DE CAPITAUX

Le FMI a mis à jour sa Vue institutionnelle sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux au cours de l'exercice 2022 pour envisager une utilisation préventive appropriée des mesures de gestion des flux de capitaux et des mesures macroprudentielles, même en l'absence de brusques flux de capitaux, pour faire face à certains risques pesant sur la stabilité financière. Cette modification s'appuie sur le cadre stratégique intégré, fruit des recherches du FMI pour établir un cadre de travail systématique permettant d'analyser les solutions et les compromis politiques lors de chocs, en fonction des caractéristiques propres à chaque pays.

Le FMI a procédé à une autre mise à jour pertinente qui permet un traitement spécial de certaines catégories de mesures de gestion des flux de capitaux. Parmi ces catégories, il y a notamment certaines mesures macroprudentielles découlant des accords de Bâle, des mesures fiscales reposant sur des normes de coopération internationale dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, des mesures mises en œuvre conformément aux normes internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et des mesures prises pour des raisons de sécurité nationale ou internationale.

Tout comme ses autres politiques, la Vue institutionnelle du FMI continuera d'être façonnée par les progrès de la recherche, les enseignements tirés de sa mise en œuvre et l'évolution de l'économie mondiale.

CONSEILS

Le conseil d'administration du FMI examine tous les aspects des activités menées par le FMI : des consultations au titre de l'article IV aux diverses questions ayant trait à l'économie mondiale. En règle générale, il exerce son mandat sur la base de documents d'orientation établis par la direction ou les services du FMI. Au cours de l'exercice 2022, l'institution a publié 72 de ces documents. Pour consulter la liste complète des documents d'orientation et des autres publications du FMI parus au cours de l'exercice 2022, veuillez consulter le site Web du *Rapport annuel* (www.imf.org/AR2022).

PRÊTS

Les financements accordés par le FMI aident les États membres à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Le FMI peut également fournir un financement permettant de faire face à une catastrophe naturelle ou à une pandémie. Le FMI octroie également des financements à titre de précaution aux pays qui appliquent des politiques saines, mais qui peuvent encore présenter certains facteurs de vulnérabilité, afin de les aider à prévenir de futures crises et à se prémunir contre leurs effets. Il continue également d'améliorer les outils disponibles pour prévenir les crises. Enfin, par le biais du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD), qui a été créé au cours de l'exercice 2022 et qui devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année, le FMI proposera un financement abordable à long terme pour aider les pays à renforcer leur résilience face aux chocs exogènes et à garantir une croissance durable, contribuant ainsi à la stabilité de leur balance des paiements sur le long terme. Contrairement aux banques de développement, le FMI n'accorde pas de prêts pour des projets spécifiques.

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts assortis de taux d'intérêt déterminés par la moyenne de ceux en vigueur dans les principales devises du monde, et des prêts accordés aux pays à faible revenu à des conditions préférentielles. Actuellement, les prêts concessionnels ne sont porteurs d'aucun intérêt. Le fonds fiduciaire RD constituera une troisième catégorie de prêt et sera caractérisé par une structure de taux d'intérêt à plusieurs niveaux différenciée selon les groupes de pays.





Dès le début, le FMI a réagi à la pandémie de COVID-19 avec une rapidité et des aides substantielles jamais vues auparavant, par le biais de financements d'urgence, de prêts-programmes et d'allègements de la dette accordés aux États membres les plus pauvres¹.

Au cours de l'exercice 2022, le FMI a encore contribué à augmenter la liquidité et la résilience mondiales grâce à la plus importante allocation de DTS jamais réalisée (équivalant à 650 milliards de dollars) et a accordé un nouvel allègement du service de la dette à ses pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables touchés par des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires majeures via le fonds fiduciaire ARC.

En 2021, à mesure que l'activité économique se redressait, les demandes de financement prioritaires qui parvenaient au FMI pour répondre à des besoins urgents de financement de la balance des paiements en raison de la pandémie ont laissé progressivement place à des accords assortis de prêts dans les tranches supérieures de crédit, notamment pour faire face aux séquelles de la pandémie. La croissance devrait ralentir en 2022, en grande partie à cause des variants du coronavirus et de la guerre en Ukraine, qui ont entraîné de nouvelles demandes de prêt, notamment afin d'obtenir un financement d'urgence.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a modifié sa panoplie d'instruments de prêts, notamment en mettant fin à certaines des mesures temporaires prises face à la pandémie². En juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a validé un rehaussement des limites annuelles et cumulées d'accès

¹Au 30 avril 2022, en tenant compte des engagements pris avant la pandémie, le total des engagements de prêts non décaissés et de l'encours des crédits au titre du compte des ressources générales s'élevait à environ 195,6 milliards de DTS ; le total correspondant au titre du fonds fiduciaire RPC était d'environ 18,7 milliards de DTS.

²L'application des procédures d'accès élevé existantes pour les demandes liées à la FCR a été suspendue jusqu'au 6 avril 2021. Les procédures d'accès élevé requièrent la tenue d'une séance informelle du conseil d'administration sur la base d'une brève note des services du FMI dans laquelle sont examinés la solidité du programme, la capacité de remboursement et les facteurs de vulnérabilité liés à la dette. Ces procédures sont normalement déclenchées lorsque : 1) une demande de financement auprès du FMI porte l'accès total d'un pays membre à plus de 180 % de la quote-part sur une période de 36 mois ; ou 2) l'encours total du crédit au titre du fonds fiduciaire RPC dépasse ou devrait dépasser 225 % de la quote-part de cet État. En mars 2021, ces seuils d'accès élevé ont été temporairement relevés à 240 % de la quote-part pour le « déclencheur de flux » et à 300 % pour le « déclencheur de stock » jusqu'à l'exercice 2025.

aux prêts concessionnels par le biais du fonds fiduciaire RPC afin qu'elles correspondent pleinement à celles du CRG³. En décembre 2021, le conseil d'administration a laissé expirer, comme prévu, l'augmentation temporaire de la limite annuelle d'accès au CRG qui déclenche l'application du dispositif d'accès exceptionnel. Dans le même temps, il a convenu de prolonger de 18 mois (jusqu'à fin juin 2023) le rehaussement temporaire des limites cumulées d'accès à ses instruments de financement d'urgence, à savoir la facilité de crédit rapide (FCR) et l'instrument de financement rapide (IFR), afin que les États membres puissent continuer à bénéficier du financement d'urgence du FMI en cas de besoins de financement de leur balance des paiements, lorsqu'un accord assorti de prêts dans les tranches supérieures de crédit est inutile ou irréalisable (voir tableaux 2.1 et 2.2).

Conscient de la nécessité de mieux se protéger face aux risques associés à l'augmentation des prêts, le FMI a approuvé des mesures de sauvegarde renforcées en mars et juillet 2021. Celles-ci s'appliquent aux nouveaux accords conclus au titre du fonds fiduciaire RPC ou aux demandes d'augmentation de prêt au-delà de certains seuils d'accès et pour les pays présentant un risque élevé de surendettement ou en situation de surendettement. Des sauvegardes similaires seront également appliquées aux prêts accordés au titre du fonds fiduciaire RD.

En mars 2022, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie globale pour améliorer le soutien que le FMI apporte aux pays fragiles ou touchés par un conflit, qui, comme indiqué précédemment, représentent environ un cinquième des pays membres du FMI. Le changement climatique, l'insécurité alimentaire, l'inégalité entre les genres et, plus récemment, les répercussions économiques de la COVID-19 et les retombées de la guerre en Ukraine exacerbent les situations de fragilité et les conflits. Il est préconisé d'adopter une stratégie d'accompagnement sur le long terme avec chaque pays, afin de prodiguer des conseils soigneusement adaptés tenant compte des facteurs spécifiques de fragilité, de la dynamique économique et sociale et des possibilités



Ukraine

de réforme de chaque pays, et de renforcer la coordination avec les autres partenaires et donateurs. Par exemple, pour renforcer la coopération et mieux adapter et hiérarchiser les conseils en matière de politique économique et de développement des capacités, le FMI adoptera les critères et la méthodologie de la Banque mondiale pour définir ce qu'est un pays fragile et touché par un conflit, en vue d'harmoniser dans les deux organisations la liste de pays qui appartiennent à cette catégorie.

³Dans le cadre du fonds fiduciaire RPC, la limite d'accès annuelle avait déjà été relevée temporairement à 145 % de la quote-part, et cette limite initialement temporaire a été pérennisée en juillet 2021.

ENTRE LE 1^{ER} MAI 2021 ET LE 30 AVRIL 2022, LE FMI A CONCENTRÉ SON AIDE FINANCIÈRE SUR LES POINTS SUIVANTS :

1. Financement d'urgence au titre de l'IFR et de la FCR. Le conseil d'administration du FMI a approuvé des demandes de financement d'urgence en provenance de cinq pays (environ 2,4 milliards de dollars, dont 1 milliard a été versé à trois pays à faible revenu) (voir tableaux 2.1 et 2.2).

2. Renforcement des accords de prêt existants. Le FMI a également augmenté l'accès aux ressources prévues au titre des accords en vigueur pour répondre aux nouveaux besoins urgents découlant de la pandémie dans le cadre du dialogue en cours. Le conseil d'administration a approuvé l'augmentation de l'accès prévu dans le cadre d'accords avec deux pays membres.

3. Nouveaux accords de prêt, dont des accords à titre de précaution. Le conseil d'administration a approuvé 17 nouveaux accords appuyés par le FMI conclus avec 14 pays (autres que ceux à titre de précaution), dont un accord important avec l'Argentine, qui a été approuvé en mars 2022. En outre, deux accords de précaution (au titre de la ligne de crédit modulable) ont été mis à la disposition des pays membres.

4. Allègement du service de la dette. Le fonds fiduciaire ARC permet au FMI d'octroyer des dons aux pays membres à faible revenu admissibles frappés par une catastrophe naturelle ou sanitaire aux conséquences désastreuses afin qu'ils puissent assurer le service de la dette due au FMI. Il a été renforcé en mars 2020, puis utilisé pour accorder un allègement de dette sous forme de dons aux pays membres les plus pauvres du FMI, touchés par la pandémie de COVID-19. Au

total, 31 pays admissibles ont bénéficié d'un allègement du service de la dette de près de 690 millions de DTS répartis en cinq tranches, dont les deux dernières ont été approuvées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2022, le 6 octobre 2021 et le 15 décembre 2022 (tableau 2.3)⁴.

5. Allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Le 25 mars 2020, après l'apurement par la Somalie de ses arriérés envers le FMI, le conseil d'administration a estimé que le pays remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)⁵ et qu'il avait atteint son point de décision. À la fin d'avril 2022, le conseil d'administration a approuvé deux versements d'assistance intérimaire en faveur de la Somalie d'un montant total de 1,791 million de DTS pour financer ses obligations financières arrivant à échéance au cours des périodes du 25 mars 2020 au 24 mars 2021 et du 25 mars 2021 au 24 mars 2022. Comme précisé dans la première partie du rapport, le 29 juin 2021, après l'apurement par le Soudan de ses arriérés envers le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont estimé que le pays remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et avait atteint son point de décision. À cette même date, le conseil d'administration a approuvé un versement d'assistance intérimaire en faveur du Soudan d'un montant total de 0,524 million de DTS pour financer ses obligations financières arrivant à échéance entre le 29 juin 2021 et le 28 juin 2022.

⁴Une tranche a été approuvée au cours de l'exercice 2020 (le 13 avril 2020) et deux autres tranches ont été approuvées au cours de l'exercice 2021 (les 2 octobre 2020 et 1^{er} avril 2021).

⁵Le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative PPTE en 1996 afin d'assurer qu'aucun pays pauvre n'est confronté à une charge d'endettement qu'il ne peut gérer. L'initiative s'inscrit dans un processus à deux étapes, et les pays doivent satisfaire à certains critères, s'engager à réduire la pauvreté par des réformes et établir de bons antécédents au fil du temps. À la première étape de l'initiative PPTE (point de décision), le FMI et la Banque mondiale accordent un allègement intérimaire de la dette et, lorsqu'un pays honore ses engagements, il parvient à la deuxième étape (point d'achèvement) et se voit accorder un allègement total de la dette.

AIDE FINANCIÈRE APPROUVÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

CARTE DES PRÊTS

Au 30 avril 2022 (en millions de droits de tirage spéciaux – Mio DTS)

Taux de change DTS/dollar

29 AVRIL 2022 : 1 DTS = 1,34430 DOLLAR

282 Mio DTS
ASIE ET PACIFIQUE

1 406 Mio DTS
EUROPE

1 877 Mio DTS
MOYEN-ORIENT
ET ASIE CENTRALE

4 865 Mio DTS
AFRIQUE
SUBSAHARIENNE

75 351 Mio DTS
HÉMISPHERE
OCCIDENTAL

Légende

AC – ACCORD DE CONFIRMATION

FCC – FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION

FCR – FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE

FEC – FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

IFR – INSTRUMENT DE FINANCEMENT RAPIDE

LCM – LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE

MEDC – MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

AUG. – AUGMENTATION

Source : FMI, département financier.





ASIE ET PACIFIQUE

NÉPAL

FEC282,4 Mio DTS

EUROPE

MOLDOVA

FEC133,3 Mio DTS

MEDC266,7 Mio DTS

UKRAINE

IFR1 005,9 Mio DTS

MOYEN-ORIENT ET ASIE CENTRALE

JORDANIE

AUG. DU MEDC144,1 Mio DTS

SOUDAN

FEC1 733,1 Mio DTS

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

BURUNDI

FCR53,9 Mio DTS

CAMEROUN

FEC161 Mio DTS

MEDC322 Mio DTS

GABON

MEDC388,8 Mio DTS

GUINÉE ÉQUATORIALE

IFR47,3 Mio DTS

NIGER

FEC197,4 Mio DTS

UGANDA

FEC722 Mio DTS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

FEC1 066 Mio DTS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

FEC324 Mio DTS

SÉNÉGAL

AC302 Mio DTS

FCC151 Mio DTS

SEYCHELLES

MEDC74 Mio DTS

TANZANIE

FCR132,6 Mio DTS

FCR265,2 Mio DTS

IFR265,2 Mio DTS

TCHAD

FEC392,6 Mio DTS

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

ARGENTINE

MEDC31 914 Mio DTS

COLOMBIE

LCM7 155,7 Mio DTS

HONDURAS

AUG. DE L'AC99,9 Mio DTS

AUG. DE LA FCC50 Mio DTS

MEXIQUE

LCM35 650,8 Mio DTS

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

FCR8,2 Mio DTS

SURINAME

MEDC472,8 Mio DTS



Tableau 2.1

Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Les accords de confirmation ont longtemps constitué le principal instrument de prêt de l'institution. À la suite de la crise financière mondiale de 2007-09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans diverses situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide d'urgence du FMI. Le FMI a également créé une ligne de liquidité à court terme en 2020 pour venir en aide aux pays membres dont la politique économique et les paramètres fondamentaux sont très solides.

Mécanisme ou facilité de financement (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
Accord de confirmation (AC) (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accord élargi de crédit)	Aide à moyen terme (à plus long terme que l'AC) à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Au moment de l'approbation, adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords d'un à deux ans)
Ligne de liquidité à court terme (LLCT) (2020)	Garantie de liquidité en cas de chocs exogènes potentiels qui génèrent des besoins modérés de financement de la balance des paiements	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord et peut être reconstitué par rachat ; nombre illimité de nouveaux accords LLCT tant que le pays membre continue de satisfaire aux critères d'admissibilité
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement pour tous les pays membres qui ont un besoin urgent de financement de la balance des paiements	Efforts de résolution des difficultés de financement de la balance des paiements (des mesures préalables peuvent être prévues)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : FMI, département financier.

¹ Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Les pays membres versent une partie de leur quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans leur propre monnaie. Lorsqu'un emprunteur procède à un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, il achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

² Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 100 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 115 % et 575 % de la

Plus récemment, dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, le FMI a temporairement relevé les limites d'accès annuelles et cumulées au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) et la limite d'accès annuelle au compte des ressources générales du FMI, qui déclenche l'application du dispositif d'accès exceptionnel. En décembre 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé une prolongation de 18 mois (jusqu'à fin juin 2023) des relèvements temporaires des limites d'accès cumulées de l'IFR, plus précisément au guichet ordinaire et au guichet prévu pour les catastrophes naturelles de grande ampleur. S'agissant de toutes les autres limites d'accès qui avaient été temporairement relevées, il a convenu de les rétablir à leurs niveaux d'avant-pandémie à partir du 1^{er} janvier 2022, comme prévu.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison du choc de la COVID-19 ; cette limite a été temporairement portée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison du choc de la COVID-19 ; cette limite a été temporairement portée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½-10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part (250 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles) pour six mois ; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords d'un à deux ans ; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Plafonné à 145 % de la quote-part ; accès reconductible pendant une période de 12 mois	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part) ; la LLCT ne fait pas encourir des commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits	Rachat(s) dû(s) au plus tard 12 mois après l'achat ; les rachats reconstituent l'accès jusqu'au niveau approuvé	
Annuelles : 50 % de la quote-part (80 % pour les grandes catastrophes naturelles) ; accès porté temporairement à 100 % (130 % pour les grandes catastrophes naturelles) jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 100 % de la quote-part (133,33 % pour les grandes catastrophes naturelles) ; accès porté temporairement à 150 % (183,33 % pour les grandes catastrophes naturelles) jusqu'à fin juin 2023 ³	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois)	3¼-5	Rachats trimestriels

quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (accord de confirmation, mécanisme élargi de crédit, ligne de précaution et de liquidité et ligne de crédit modulable), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les accords au titre de la LLCT, la commission de tirage est de 21 points de base, et une commission d'engagement non remboursable de 8 points de base est due lors de l'approbation de l'accord.

³En juin 2021, les limites d'accès annuelles et cumulées pour les grandes catastrophes naturelles ont été temporairement relevées (jusqu'à la fin de 2021) à respectivement 130 % et 183,33 % de la quote-part. En décembre 2021, le conseil d'administration a convenu de rétablir les limites d'accès annuelles à leurs niveaux d'avant-pandémie, mais a prolongé le relèvement temporaire des limites d'accès cumulées de l'IFR de 18 mois, jusqu'à fin juin 2023.

⁴Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.2

Mécanismes de prêt concessionnel

Trois mécanismes de prêt concessionnel sont aujourd'hui disponibles pour les pays en développement à faible revenu.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à atteindre et préserver la stabilité et la viabilité macroéconomiques tout en favorisant une croissance et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables		
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de financement de la balance des paiements	Répondre aux besoins de financement de la balance des paiements à court terme	Financer des besoins urgents de financement de la balance des paiements
Conditions d'admissibilité	Pays admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Difficultés prolongées de financement de la balance des paiements ; besoin réel de financement pendant la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment où le prêt est approuvé ou décaissé	Besoin potentiel (usage de précaution) ou réel de financement de la balance des paiements à court terme au moment de l'approbation ; besoin réel requis pour chaque décaissement	Besoin urgent de financement de la balance des paiements lorsqu'il n'est pas possible ou nécessaire de mettre en place un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ¹
Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté	Le programme appuyé par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document énonçant une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire si la durée initiale de l'accord FCC est supérieure à deux ans	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier de l'ajustement	Tranches supérieures de crédit ; vise à répondre à des besoins de financement de la balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc exogène ou de catastrophe naturelle de grande ampleur)
Conditions financières²	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 5½-10 ans	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 4-8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : nul Délai des rachats : 5½-10 ans
Panachage avec le compte des ressources générales (CRG)	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, un panachage est effectué avec les ressources du compte des ressources générales selon le rapport 1:2, et l'accès au financement concessionnel est plafonné selon les normes applicables (CRG par la suite)		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui	Non
Durée et utilisation répétée	De trois à cinq ans, avec une durée totale maximale de cinq ans ; peut être utilisée de façon répétée	Son utilisation est normalement limitée à trois ans (sur une période de six ans) et évaluée de manière continue, avec des exceptions pour les accords FCC considérés comme des dispositifs de précaution	Décaissements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères ; la limite de deux fois par période de 12 mois pour une utilisation répétée a été temporairement levée jusqu'au 6 avril 2021, disposition qui a été prolongée jusqu'à la fin de 2021

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	CRG (mécanisme élargi de crédit/ accord de confirmation)	CRG (mécanisme élargi de crédit/ accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	CRG (instrument de financement rapide) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR
Politiques d'accès	<p>En juillet 2020, pour répondre aux besoins de financement élevés et urgents que les pays membres ont éprouvés en raison de la COVID-19, la limite d'accès annuelle au fonds fiduciaire RPC a été temporairement portée de 100 % à 150 % de la quote-part, et l'accès exceptionnel aux ressources de ce fonds est passé de 133,33 % à 183,33 % de la quote-part jusqu'au 6 avril 2021. Le 22 mars 2021, pour une période temporaire allant jusqu'à la fin de juin 2021, la limite d'accès annuelle a été portée à 245 % de la quote-part et l'accès annuel exceptionnel à 278,33 % de la quote-part. Le plafond cumulé (net des remboursements prévus) est resté à 300 % de la quote-part pour l'accès normal et à 400 % de la quote-part pour l'accès exceptionnel jusqu'au 22 mars 2021, date à laquelle la limite d'accès cumulée a été relevée à 435 % de la quote-part et l'accès exceptionnel cumulé à 535 % de la quote-part jusqu'à la fin de juin 2021. Le 14 juillet 2021, les limites d'accès annuelles et cumulées du fonds fiduciaire RPC ont été fixées respectivement à 145 % et 435 % de la quote-part pour correspondre pleinement à celles du CRG. Cependant, la limite d'accès annuelle au fonds fiduciaire RPC est restée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de 2021. Dans le même temps, le conseil d'administration a également approuvé une norme d'accès unifiée s'élevant à 145 % de la quote-part pour tout accord de trois ans conclu au titre de la FEC.</p>		
	<p>Normes et plafonds³ La norme d'accès est de 145 % de la quote-part par accord FEC de trois ans</p>	<p>Dans le cadre d'un accord FCC de 18 mois, la norme d'accès est égale à celle de l'accord FEC de trois ans et varie proportionnellement à la durée de l'accord FCC, jusqu'à concurrence du montant autorisé dans le cadre d'un accord FCC de deux ans (193,33 % de la quote-part)</p>	<p>Pas de norme d'accès à la FCR en cas de choc exogène ou de grande catastrophe naturelle. Les limites d'accès au titre du guichet choc exogène de la FCR ont été temporairement relevées de 50 % à 100 % de la quote-part par an et de 100 % à 150 % de la quote-part sur une base cumulée, déduction faite des rachats prévus, à compter du 6 avril 2020 jusqu'à la fin de décembre 2021 ; le 23 décembre 2021, la limite d'accès cumulée du guichet choc exogène a encore été prolongée jusqu'à fin juin 2023. L'accès au guichet ordinaire de la FCR est fixé à 50 % de la quote-part par an et à 100 % de la quote-part sur une base cumulée ; la norme d'accès annuel ainsi que la limite par décaissement sont de 25 % de la quote-part. La limite du nombre de décaissements sur une période de 12 mois a été suspendue jusqu'à fin décembre 2021. Le niveau d'accès au titre du guichet pour les catastrophes naturelles de grande ampleur est fixé à 80 % de la quote-part par an et à 133,33 % de la quote-part sur une base cumulée, à condition que les dégâts soient équivalents à au moins 20 % du PIB. En juin 2021, ces limites ont été respectivement portées à 130 % et 183,33 % de la quote-part jusqu'à la fin de 2021. Le 23 décembre 2021, la limite cumulée supérieure du guichet pour les catastrophes naturelles de grande ampleur a été prolongée jusqu'à fin juin 2023. Les achats au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) effectués après le 1^{er} juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables.</p>

Source : FMI, département financier.

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

²Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Lors de la dernière revue, le 14 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a convenu de conserver des taux d'intérêt nuls sur les prêts du fonds fiduciaire RPC (FEC, FCC et FCR), conformément aux règles établies pour la fixation de ces taux d'intérêt.

³Les normes fournissent des indications sur ce qui peut constituer un niveau d'accès approprié dans le cadre des facilités du fonds fiduciaire RPC, mais ne doivent pas être interprétées à tort comme des limites d'accès ou d'admissibilité. Les normes d'accès qui existaient auparavant (basses et élevées) ont été réunies en une norme unique, indépendante du niveau de l'encours de crédit envers le FMI.

Tableau 2.3

Allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (en millions de DTS, au 30 avril 2022)

Pays	1 ^{ère} tranche approuvée le 13 avril 2020	2 ^e tranche approuvée le 2 octobre 2020	3 ^e tranche approuvée le 1 ^{er} avril 2021	4 ^e tranche approuvée le 6 octobre 2021	5 ^e tranche approuvée le 15 décembre 2021
1. Afghanistan ¹	2,40	2,40	2,40	0	0
2. Bénin	7,43	6,37	5,31	2,12	2,12
3. Burkina Faso	8,74	10,30	9,65	10,61	0,26
4. Burundi	5,48	4,82	4,16	0	3,50
5. Comores	0,97	0,81	0,65	0,64	0,02
6. Djibouti	1,69	1,69	1,40	0,62	0,62
7. Éthiopie	8,56	4,50	0,47	0,24	0,24
8. Gambie	2,10	2,10	1,87	1,09	0,78
9. Guinée	16,37	16,37	18,21	1,84	16,37
10. Guinée-Bissau	1,08	1,36	1,12	0,60	0,28
11. Haïti	4,10	3,98	3,98	0,87	2,29
12. Îles Salomon	0,06	0,07	0,10	0,06	0,04
13. Kirghizistan ²	8,88	0,32
14. Lesotho ²	3,21	0,63
15. Libéria	11,63	11,19	11,48	3,10	7,94
16. Madagascar	3,06	3,06	6,11	6,11	3,14
17. Malawi	7,20	7,20	7,81	6,72	3,91
18. Mali	7,30	7,50	7,70	5,70	1,80
19. Mozambique	10,89	9,47	9,47	9,47	0
20. Népal	2,85	3,57	3,57	0	3,57
21. Niger	5,64	5,64	9,54	5,03	5,75
22. République centrafricaine	2,96	2,92	2,92	1,53	2,65
23. République démocratique du Congo	14,85	9,90	4,95	0	0
24. Rwanda	8,01	12,02	14,02	8,01	8,01
25. Sao Tomé-et-Principe	0,11	0,17	0,17	0,14	0,10
26. Sierra Leone	13,36	12,22	15,11	6,00	11,55
27. Tadjikistan	7,83	5,22	3,91	1,30	1,30
28. Tanzanie	10,28	8,29	0	0	0
29. Tchad	0	2,00	4,06	4,06	0
30. Togo	3,74	2,31	0,88	0	0
31. Yémen	14,44	10,96	17,05	0	4,88
Total	183,12	168,40	168,07	87,94	82,06

Source : FMI, département financier.

Note : Un montant nul (0) indique que le pays admissible au fonds fiduciaire ARC ne présentait pas de service de la dette admissible arrivant à échéance pendant la période visée par une tranche spécifique d'allègement de la dette. DTS = droits de tirage spéciaux.

¹Les relations du FMI avec l'Afghanistan sont suspendues depuis août 2021, en raison d'un manque de clarté entourant la reconnaissance par la communauté internationale du gouvernement afghan dirigé par les talibans.

²Les «...» sur la ligne du Kirghizistan et du Lesotho indiquent que ces pays ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier d'un allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC pendant la période en question. Leur admissibilité a été approuvée par le conseil d'administration le 6 octobre 2021.

Tableau 2.4

Facilité pour la résilience et la durabilité

Le 13 avril 2022, le conseil d'administration a approuvé la création du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD), qui, depuis le 1^{er} mai 2022, permet de financer les prêts accordés au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Le Comité monétaire et financier international a encouragé la création de ce nouveau fonds fiduciaire administré par le FMI afin de fournir un financement abordable et à long terme aux pays qui entreprennent des réformes essentielles sur le plan macroéconomique et de les aider ainsi à réduire les risques pour la stabilité future de leur balance des paiements. Le fonds fiduciaire RD repose sur des prêts, et son architecture financière est globalement similaire à celle du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Il complète l'ensemble des outils de prêt du FMI en mettant l'accent sur les difficultés structurelles à plus long terme qui présentent des risques élevés sur le plan macroéconomique. Le conseil d'administration du FMI a décidé que les prêts financés au titre de ce fonds fiduciaire serviraient en premier lieu à soutenir des mesures visant à lutter contre le changement climatique et à améliorer la préparation aux pandémies, compte tenu de l'intérêt de ces mesures pour le bien public mondial. Les pays membres du FMI pouvant demander une aide au titre du fonds fiduciaire RD sont les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire vulnérables et les petits pays. Le conseil d'administration a également convenu d'un examen intermédiaire pour faire le point sur l'expérience initiale et réexaminer l'ensemble des difficultés structurelles à prendre en compte, environ 18 mois après la mise en œuvre du fonds fiduciaire RD.

Finalité	Renforcer la résilience et la viabilité économiques des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire vulnérables et des petits pays
Objectif	Soutenir les réformes visant à réduire les risques majeurs sur le plan macroéconomique liés à certaines difficultés structurelles à long terme
Conditions d'admissibilité	Les pays pouvant bénéficier d'une aide au titre du fonds fiduciaire RPC, tous les petits pays comptant moins de 1,5 million d'habitants et dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 25 fois le seuil opérationnel défini par l'Association internationale de développement (IDA), et tous les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 10 fois le seuil opérationnel de l'IDA
Conditions particulières	Un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objectif du fonds fiduciaire RD, un programme concomitant de financement ou sans volet financier assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit, ainsi qu'une dette viable et une capacité adéquate de rembourser le FMI
Conditionnalité	Des réformes liées à la résolution des difficultés structurelles ouvrant droit à une aide au titre de ce fonds fiduciaire, généralement distinctes des conditions du programme concomitant assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ; une coordination étroite avec la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales concernées est envisagée pour tirer parti de compétences comparatives et de connaissances institutionnelles
Politiques d'accès	Accès fondé sur la solidité des réformes, la viabilité de la dette et la capacité à rembourser le FMI, et plafonné au plus bas des deux montants suivants : 150 % de la quote-part ou 1 milliard de DTS
Conditions financières	Taux d'intérêt progressif : pays du groupe A : taux d'intérêt du DTS + 55 points de base ; pays du groupe B : taux d'intérêt du DTS + 75 points de base, et une commission de tirage de 25 points de base ; pays du groupe C : taux d'intérêt du DTS + 95 points de base, et une commission de tirage de 50 points de base Délai des rachats : de 10,5 à 20 ans
Utilisation à titre de précaution	Non
Durée et utilisation répétée	La durée de l'accord au titre de la FRD devrait généralement coïncider avec la durée d'un nouveau programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit (lorsque les deux sont demandés en même temps) ou avec la durée restante d'un programme de ce type déjà en cours (lorsque la demande de financement au titre de la FRD intervient au cours d'un examen du programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit) ; durée minimale de 18 mois (12 mois pour les accords au titre de la FRD approuvés dans les six premiers mois de l'entrée en vigueur du fonds fiduciaire RD), afin de laisser suffisamment de temps pour la mise en œuvre des réformes au titre de la FRD, y compris toute assistance technique nécessaire ; utilisation répétée possible sous réserve de limites d'accès
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Un programme dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit doit être mis en œuvre en même temps

Source : FMI, département financier.

Note : Pour pouvoir bénéficier d'un prêt au titre du FRD, un pays membre devra : 1) présenter un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objet du fonds fiduciaire ; 2) disposer d'un programme de financement ou de non-financement concomitant assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit ; et 3) avoir une dette viable et une capacité de remboursement adéquate.



DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités des institutions, notamment des banques centrales, des ministères des Finances, des administrations fiscales, des instituts de statistique et des organismes de contrôle du secteur financier, accroît l'efficacité des politiques ainsi que la stabilité économique et l'inclusion. Le FMI collabore avec les pays pour moderniser leur politique économique et consolider leurs institutions en offrant une assistance technique et des formations axées sur des aspects essentiels de la stabilité et de la croissance économiques.

Ouganda

Le FMI offre des possibilités de développement des capacités (assistance technique pratique, formation axée sur la politique économique, divers outils de diagnostic et publications, et apprentissage par les pairs) afin que les pays puissent mettre en place des institutions pérennes et résilientes. Il contribue ainsi grandement à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Les activités de développement des capacités sont axées sur les principaux domaines de compétence du FMI, tels que les finances publiques, la stabilité du secteur financier, les opérations des banques centrales, les cadres macroéconomiques et les statistiques économiques, et aident également les pays à se pencher sur des questions transversales, telles que les inégalités de revenus, les inégalités femmes-hommes, la corruption, le changement climatique et la monnaie numérique. Grâce à la portée mondiale de son action, son expérience institutionnelle et la renommée internationale de son savoir-faire, le FMI est particulièrement bien placé pour aider ses États membres dans ces domaines. Tous les pays membres du FMI peuvent bénéficier des activités de développement des capacités, mais les pays fragiles ou touchés par un conflit sont prioritaires.

À la demande des autorités nationales, les équipes-pays et les experts techniques du FMI élaborent et mettent en œuvre un plan de travail intégré qui est adapté aux besoins et aux capacités d'absorption de chaque pays. Le FMI collabore avec les pays par l'intermédiaire d'un réseau mondial de 17 centres régionaux, de détachements de longue durée de conseillers résidents dans les pays, de visites à court terme d'experts et de membres des services du FMI (en personne ou par visioconférence), de formations dispensées en classe et de cours en ligne gratuits. En outre, diverses publications présentent des informations techniques et des analyses transnationales utiles aux autorités des pays.

Face à la pandémie de COVID-19, les services du FMI ont rapidement adopté des modalités innovantes pour mener des activités de développement

des capacités à distance et apporter ainsi un appui en temps réel à quelque 180 pays. Il s'agissait notamment de collaborer avec les administrations fiscales et les services chargés du budget pour les aider à reprendre leurs activités et d'aider les pays à traiter des questions telles que la viabilité de la dette, la gestion des investissements publics, la gestion de la trésorerie, la surveillance financière et l'élaboration de cadres macroéconomiques solides. Une série d'environ 110 notes

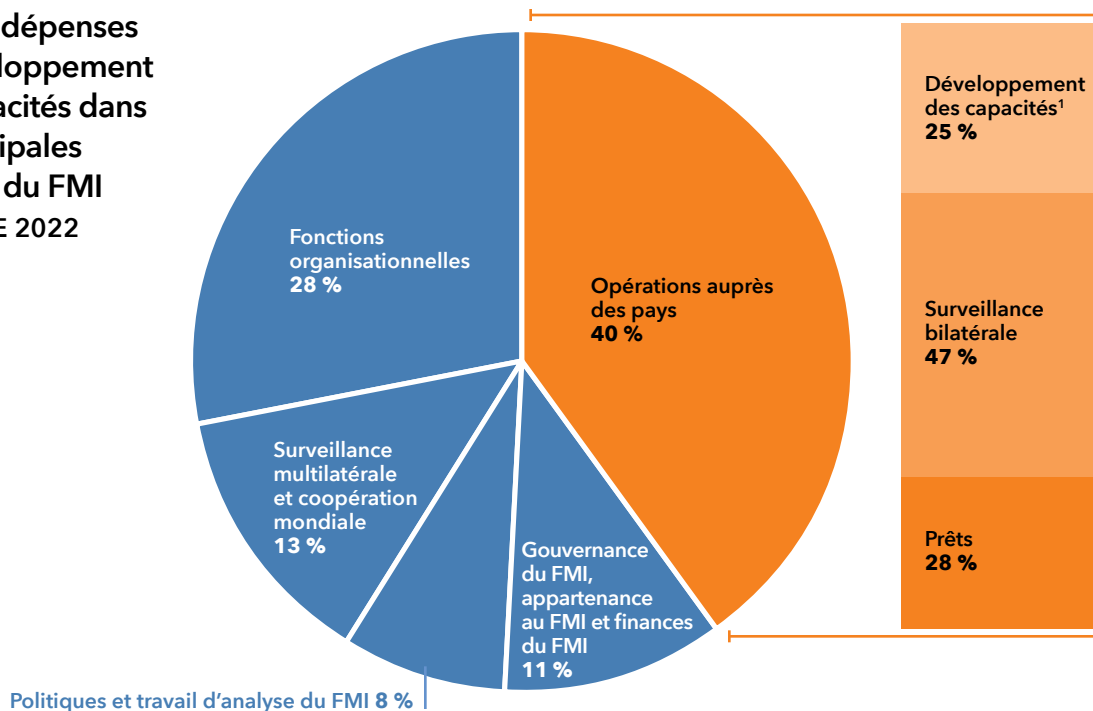


Brésil

techniques sur des questions liées à la crise ont été publiées à l'intention des pays membres. Un nouvel ensemble d'outils relatifs au risque budgétaire a été mis à disposition sur un portail spécifique ; il comprend des outils analytiques destinés à orienter la politique publique et le développement des capacités de gestion du risque budgétaire. Dans le cadre du passage à un modèle hybride de développement des capacités, les cours en personne ont progressivement repris pendant les derniers mois de l'exercice 2022.

Le FMI a également aidé les pays à mieux établir et publier leurs données économiques afin d'améliorer la prise de décisions et d'accroître la transparence. À mesure que les pays ont augmenté leurs dépenses d'urgence face à la pandémie de COVID-19, le FMI les a aidés à renforcer leurs structures de gouvernance afin

Graphique 2.1
**Part des dépenses
 de développement
 des capacités dans
 les principales
 activités du FMI**
 EXERCICE 2022



Source : estimations des services du FMI.

Note : à l'exclusion des postes divers et des frais de voyage.

¹Uniquement prestation directe de services de développement des capacités. À l'exclusion des activités de développement des capacités liées aux politiques publiques, aux méthodes d'analyse et à d'autres domaines de production.

que l'argent puisse parvenir rapidement à ceux qui en ont le plus besoin. Il les aide également à résoudre de nouveaux problèmes, comme la recherche de solutions numériques pour les transferts monétaires directs, la préservation des dépenses de santé et des autres dépenses sociales, et la préparation aux difficultés liées au changement climatique.

Pendant la pandémie, le FMI a considérablement augmenté le nombre de ses cours en ligne gratuits, qui ont connu une forte augmentation de leur auditoire, avec plus de 140 000 participants actifs cumulés depuis le début du programme, alors que ce chiffre n'était encore que de 60 000 environ à la fin de 2019.

Environ la moitié des activités de développement des capacités menées par le FMI sont financées par ses partenaires pour le développement. Ceux-ci ont contribué au financement de l'initiative de développement des capacités relatives à la COVID-19 à hauteur de quelque 40 millions de dollars jusqu'à présent. Ensemble, le FMI et ses partenaires s'efforcent d'aider les pays membres à mieux bâtir l'avenir et à œuvrer pour un avenir plus écologique, plus intelligent et plus équitable.

Le 1^{er} mai 2022, le FMI a lancé sa politique révisée de diffusion des informations sur le développement des capacités. Cette politique s'appuie sur les progrès réalisés en matière de diffusion et représente une étape importante dans le cadre de l'engagement du FMI à une plus grande transparence. Elle est le fruit de discussions avec le conseil d'administration et s'inspire du cadre actualisé de diffusion de l'information sur le développement des capacités. Elle donne la priorité à un partage plus large de l'information dans ce domaine afin de favoriser la coordination et les synergies entre les prestataires de services concernés et les partenaires financiers, de contribuer à la connaissance en tant que bien public mondial, de faciliter la reddition de comptes aux partenaires financiers et aux pays membres, et de renforcer l'appropriation par les pays bénéficiaires des activités de développement des capacités. La protection de la confidentialité des informations dans ce domaine et la préservation du rôle du FMI en tant que conseiller de confiance pour ses pays membres restent au cœur de cette politique.

LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DU FMI :

Le programme d'apprentissage en ligne du FMI a joué un rôle important dans le cadre des mesures prises pour répondre aux besoins des pays membres pendant la crise de la COVID-19.

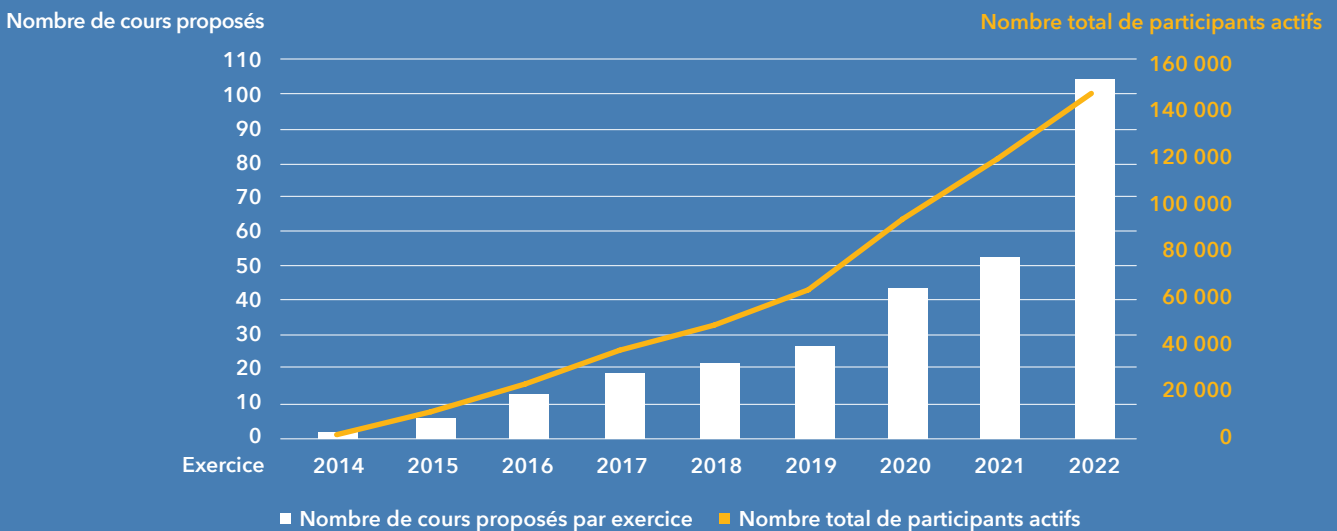
Au cours de l'année écoulée, la participation au programme a continué de croître, portant le nombre total cumulé de participants actifs à l'échelle mondiale à plus de 140 000. La chaîne d'apprentissage de l'Institut du FMI propose des vidéos de micro-apprentissage dans divers domaines de compétence du FMI et a plus que doublé son audience depuis son lancement en avril 2020 ; elle compte environ 10 000 abonnés et plus de 750 000 visionnements individuels.

Avec plus de 50 cours en ligne disponibles sur la plateforme ouverte d'apprentissage en ligne edX, le programme d'études continue de s'enrichir dans des domaines essentiels qui présentent un intérêt au niveau mondial. De nouvelles séries de cours modulaires ont été lancées sur les thèmes de la viabilité et de la gestion de la dette, de l'administration fiscale (« Virtual Training to Advance Revenue Administration », ou VITARA), et de la croissance inclusive. De nouveaux cours sur les aspects macroéconomiques du

changement climatique (« Macroeconomics of Climate Change—Science, Economics, and Policies », ou MCCx-SEP), les statistiques macroéconomiques (NASx, CPLx), la prévision des recettes (« Revenue Forecasting and Analysis », ou RFAx) et la supervision des cyber-risques (CRSx), ainsi que 21 traductions de cours en ligne, sont désormais disponibles en ligne.

À mesure que le programme continue de s'adapter aux besoins des pays membres, plusieurs cours mixtes ont été lancés ; ils combinent un apprentissage en ligne asynchrone avec des sessions interactives par visioconférence entièrement adaptées aux besoins des participants et des bénéficiaires de l'assistance technique. Les méthodes mixtes ont le mérite non seulement de rendre les activités de développement des capacités menées par le FMI plus efficaces, mais aussi d'en accroître la portée. Il semble bien que l'apprentissage mixte ouvre la voie au nouveau modèle de mise en œuvre des activités de développement des capacités.

Évolution de la participation aux cours en ligne



Tous les cours de la plateforme edX sont disponibles à tout moment, en tout lieu et gratuitement, ce qui fait du programme un bien public mondial, à la pointe de l'acquisition de connaissances et de compétences au service d'une économie mondiale plus durable et plus inclusive.

Source : FMI, Institut pour le développement des capacités.

Le développement des capacités en quelques chiffres


Au 30 avril 2022

 **242** Mio USD

consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

 **532**

cours dispensés

 **2 522**

visites d'assistance technique faisant intervenir 1 331 experts

 **7**

langues proposées

 **5**

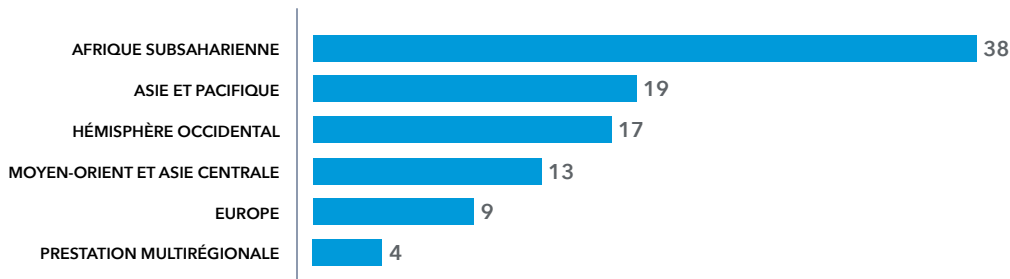
pays fragiles parmi les 10 premiers bénéficiaires d'une assistance technique

 **23 109**

fonctionnaires formés

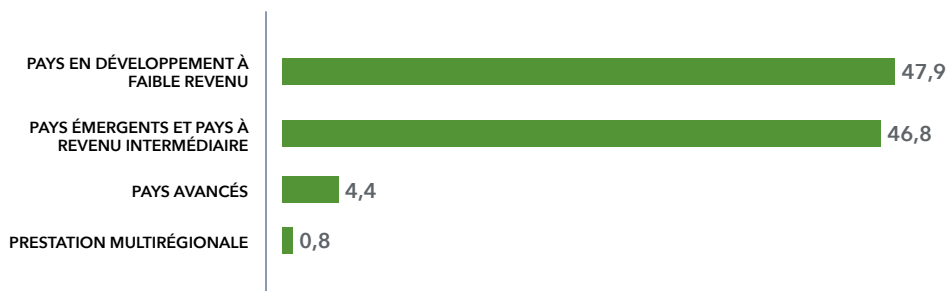
Nigéria

Graphique 2.2
PRESTATION DIRECTE
DE DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
RÉGION
EXERCICE 2022
(en pourcentage du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

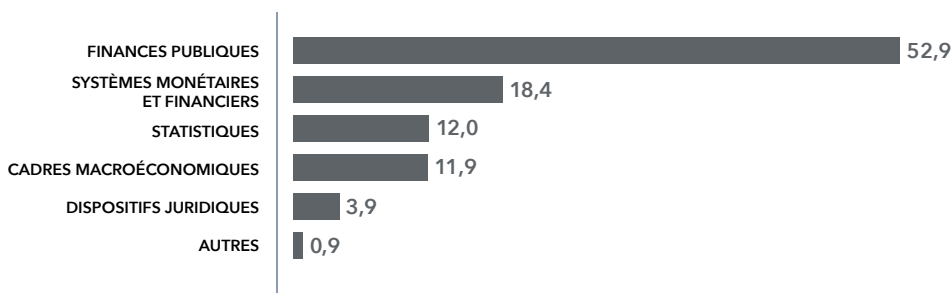
Graphique 2.3
PRESTATION DIRECTE
DE DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
**GROUPE
DE REVENU**
EXERCICE 2022
(en pourcentage du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

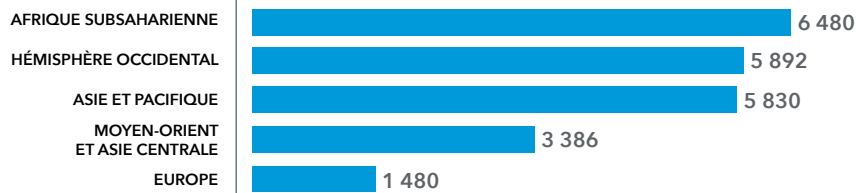
Note : classification des pays avancés selon l'édition d'avril 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Pour les pays en développement à faible revenu, la définition retenue est celle établie par le FMI. Le groupe des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire comprend les pays qui ne sont classés ni parmi les pays avancés ni parmi les pays en développement à faible revenu.

Graphique 2.4
PRESTATION DIRECTE
DE DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
THÈME
EXERCICE 2022
(en pourcentage du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.5
FORMATION
 Participation
 aux formations
 par région d'origine
 des participants
EXERCICE 2022
 (en nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.

Graphique 2.6
FORMATION
 Participation par
 groupe de revenu
EXERCICE 2022
 (en nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités. Les groupes de pays selon le revenu sont définis dans la note du graphique 2.3.

Les 10 principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités

(accords conclus en dollars, moyenne, exercices 2020-22)

1. Japon
2. Suisse
3. Union européenne
4. Koweït
5. Allemagne
6. Pays-Bas
7. France
8. Kazakhstan
9. Norvège
10. Autriche

Les 10 principaux bénéficiaires d'assistance technique du FMI

(exercice 2022, dépenses en dollars)

1. Cambodge
2. Ouzbékistan
3. Sierra Leone
4. Libéria
5. Gambie
6. République démocratique du Congo
7. Madagascar
8. Angola
9. Chine
10. Mozambique

Sources : programme de gestion et d'administration du développement des capacités du FMI ; système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Les 10 principaux participants aux activités de formation

(exercice 2022, en semaines de participation)

1. Inde
2. Kenya
3. Chine
4. Indonésie
5. Cambodge
6. Bangladesh
7. Nigéria
8. Ouganda
9. Sainte-Lucie
10. Madagascar

Sources : programme de gestion et d'administration du développement des capacités du FMI ; système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Tableau 2.5

Fonds thématiques et fonds pays du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2022

NOM	PARTENAIRES
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Allemagne, Arabie saoudite, Canada, France, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Suisse
Initiative de développement des capacités de lutte contre la crise de la COVID-19	Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Japon, République de Corée, Singapour, Suisse
Fonds « données pour décider » (D4D)	Allemagne, Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse, Union européenne
Facilité de gestion de la dette III (FGD III) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Autriche, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque africaine de développement
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST – Phase IV) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Suisse
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Banque européenne d'investissement
Gestion des richesses en ressources naturelles (GRRN)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds pays en faveur de la Somalie	Phase I : Canada, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Union européenne, Fonds arabe pour le développement économique et social Phase II : Canada, Italie, Royaume-Uni
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

Source : FMI, Institut pour le développement des capacités.

Tableau 2.6

Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2022

Nom	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Chine, Maurice (pays hôte), Banque européenne d'investissement	45 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Chine, France, Gabon (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Allemagne, Chine, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud (depuis mai 2020), Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Chine, Maurice (pays hôte), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Allemagne, Chine, Ghana (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Bureau de développement des capacités du FMI en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Principaux pays bénéficiaires : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam ; certains projets relevant du CDOT concernent d'autres pays d'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Canada, États-Unis, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne, Banque centrale des Caraïbes orientales, Banque de développement des Caraïbes	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, îles Caïmans, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sint Maarten, Suriname, Trinité-et-Tobago

Nom	Partenaires	Pays membres
Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie (CCAMTAC)	Chine, Kazakhstan (pays hôte), Pologne, République de Corée, Russie, Suisse, Banque asiatique de développement	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Colombie, Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Norvège, Union européenne, Banque centre-américaine d'intégration économique	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC)	Chine (pays hôte)	La Chine et d'autres pays membres peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Institut multilatéral de Vienne (JVI)	Autriche (membre principal et pays hôte) et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays (30 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale, ainsi que l'Iran) peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	Les pays membres de la Ligue arabe peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Liban (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Canada, États-Unis, Fidji (pays hôte), Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne, Banque asiatique de développement	Fidji, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Institut régional FMI-Singapour (STI)	Australie, Japon, Singapour (pays hôte)	37 pays de la région Asie et Pacifique peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Inde (pays hôte), République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

Source : FMI, Institut pour le développement des capacités.

Note : Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes régionaux de formation.



Troisième partie

QUI NOUS SOMMES

Le FMI compte une équipe de direction et 18 départements qui se chargent du travail lié aux pays, aux questions de politique générale, aux analyses et aux activités techniques. Une liste des cadres de direction figure à la page 60, et l'organigramme de l'institution se trouve ici :



ORGANIGRAMME
DU FMI
[IMF.ORG/ORGCHART](https://www.imf.org/orgchart)

En janvier 2022, la direction du FMI a annoncé la création du bureau de la gestion des transformations. Le nouveau bureau a vu le jour le 1^{er} mars 2022 et réunit au sein d'une même structure les fonctions existantes de gestion de l'innovation, du changement, des connaissances et de projets à l'échelle de l'institution. Le bureau supervisera les travaux de modernisation en cours du FMI, en veillant à ce que l'institution puisse continuer à servir efficacement ses membres dans les années à venir.



États-Unis

Administrateurs

Au 30 avril 2022

Le conseil d'administration est chargé de la conduite des affaires courantes du FMI. Il est composé de 24 administrateurs, qui sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays, et de la directrice générale, qui en assure la présidence.



Aivo Andrianarivelo



Afonso Bevilaqua



Arnaud Buissé



Sergio Chodos



Hossein Hosseini



Chang Huh



Rosemary Lim



Ita Mannathoko

Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les États membres

qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.



Surjit Bhalla



Abdullah BinZarah



Domenico Fanizza



Paul Hilbers



Philip Jennings



Zhongxia Jin



Mahmoud Mohieldin



Pablo Moreno



Aleksei Mozhin



Daniel Palotai



Mika Pösö



Shona Riach



Elizabeth Shortino



Joerg Stephan



Takuji Tanaka



Piotr Trabinski

Administrateurs et administrateurs suppléants

Au 30 avril 2022

Aivo Andrianarivelo Regis O. N'Sonde Facinet Sylla	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo	Zhongxia Jin Zhengxin Zhang	Chine
Afonso Bevilaqua Frank Fuentes Bruno Saraiva	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago	Rosemary Lim Firman Mochtar	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
Surjit Bhalla Chandranath Amarasekara	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka	Ita Mannathoko Willie Nakunyada Vuyelwa Vumendlini	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Abdullah BinZarah Mohamed Alrashed	Arabie saoudite	Mahmoud Mohieldin Ali Alhosani	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Yémen
Arnaud Buissé Clement Roman	France	Pablo Moreno Alfonso Guerra Jose Andres Romero	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique
Sergio Chodos Luis Oscar Herrera	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Aleksei Mozhin Vacant	Russie, Syrie
Domenico Fanizza Michael Massourakis	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	Daniel Palotai Halil Ibrahim Azal Christian Just	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie
Paul Hilbers Luc Dresse Vladyslav Rashkovan	Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Ukraine	Mika Pösö Anne Marcussen	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Hossein Hosseini Mohammed El Qorchi	Afghanistan, Algérie, Ghana, Iran, Libye, Maroc, Pakistan, Tunisie	Shona Riach David Paul Ronicle	Royaume-Uni
Chang Huh Angelia Grant Oscar Parkyn	Australie, Kiribati, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Elizabeth Shortino Vacant	États-Unis
Philip Jennings Feargal O'Brolchain	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie	Joerg Stephan Andrea Rieck	Allemagne
		Takuji Tanaka Mikari Kashima	Japon
		Piotr Trabinski Marcel Peter	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan

Note : La République bolivarienne du Venezuela n'a pas pris part à l'élection ordinaire des administrateurs de 2020 et n'est pas représentée au conseil d'administration pendant le mandat en cours (2020-22).



Directrice générale **Kristalina Georgieva**



Première directrice générale adjointe **Gita Gopinath**



Directeur général adjoint **Kenji Okamura**

Équipe de direction

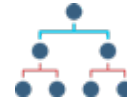
Le FMI a à sa tête une directrice générale, qui dirige les services de l'institution et préside le conseil d'administration. La directrice générale est assistée par une première directrice générale adjointe et trois autres directeurs généraux adjoints.



Directrice générale adjointe **Antoinette Sayeh**



Directeur général adjoint **Bo Li**



Hauts responsables

Au 30 avril 2022

Départements géographiques	
Abebe Selassie	Directeur du département Afrique
Poste vacant	Directeur du département Asie et Pacifique
Alfred Kammer	Directeur du département Europe
Jihad Azour	Directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale
Ilan Goldfajn	Directeur du département Hémisphère occidental
Bureaux d'information et de liaison	
Chikahisa Sumi	Directeur du bureau régional Asie et Pacifique
Ashok Bhatia	Directeur des bureaux du FMI en Europe
Robert Powell	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Départements fonctionnels et services spécialisés	
Gerard Rice	Directeur du département de la communication
Bernard Lauwers	Directeur du département financier
Vitor Gaspar	Directeur du département des finances publiques
Dominique Desruelle	Directrice de l'institut pour le développement des capacités
Rhoda Weeks-Brown	Conseillère juridique et directrice du département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur du département des marchés monétaires et de capitaux
Pierre-Olivier Gourinchas	Conseiller économique et directeur du département des études
Louis Marc Ducharme	Statisticien en chef chargé des données et directeur du département des statistiques
Ceyla Pazarbasioglu	Directrice du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation
Instituts et centres	
Abdoul Aziz Wane	Directeur de l'institut de formation pour l'Afrique
Hervé Joly	Directeur de l'institut multilatéral de Vienne
Paulo Drummond	Directeur du centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient
Alfred Schipke	Directeur de l'institut de formation de Singapour
Services auxiliaires	
Jennifer Lester	Directrice du département services intégrés et équipements
Catriona Purfield	Directrice du département des ressources humaines
Shirin Hamid	Chef des systèmes d'information et directeur du département des technologies de l'information
Ceda Ogada	Secrétaire du FMI et directeur du secrétariat
Bureaux	
Charles Collins	Directeur du bureau indépendant d'évaluation
Derek Bills	Directeur du bureau des placements
Michele Shannon	Directrice du bureau du budget et de la planification et du bureau de la gestion des transformations
Nancy Asiko Onyango	Directrice du bureau de l'audit interne
Brenda Boulwood	Directrice du bureau de gestion des risques

RESSOURCES

Budget

En avril 2021, le conseil d'administration a approuvé un budget administratif net pour l'exercice 2022 de 1 214 millions de dollars, ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2023 et 2024. Conformément à une longue tradition de prudence budgétaire, c'est la 10^e année consécutive que le budget du FMI reste stable en termes réels, les nouvelles activités de l'institution étant compensées par ses efforts constants pour revoir ses priorités et réaliser des économies. Le conseil a également approuvé un plafond de 1 460 millions de dollars sur les dépenses brutes, dont 210 millions de dollars de remboursements extérieurs pour les activités de développement des capacités. Compte tenu des besoins liés à la crise, il a aussi approuvé une augmentation temporaire de la part des ressources non dépensées durant l'exercice 2021 pouvant être éventuellement utilisée au cours de l'exercice 2022, portant ce montant à 102 millions de dollars. En vue de mener des projets d'investissement dans les locaux et les technologies de l'information, le budget d'équipement qui a été approuvé s'élève à 79 millions de dollars pour une utilisation sur trois ans.

Le budget approuvé pour l'exercice 2022 a aidé le FMI à faire face aux besoins suscités par le prolongement de la crise et à s'attaquer aux moteurs à long terme des changements mondiaux, mais aussi à adopter un modèle de travail hybride et à se moderniser davantage. Les économies que l'organisation a réalisées en redéfinissant ses priorités internes et en appliquant le moratoire sur les déplacements durant la pandémie lui ont permis de réaffecter des ressources vers des dépenses liées à la crise. Alors que la majeure partie des échanges avec les autorités a continué de se faire à distance, les demandes de prêts pour répondre à des besoins urgents ont laissé place à des demandes pour mener des opérations à moyen terme, certains pays membres étant confrontés à une situation d'endettement complexe ; le FMI a pleinement repris ses évaluations de la stabilité du



États-Unis

système financier dans le cadre du PESF et ses consultations au titre de l'article IV ; et l'institution mène à nouveau presque autant d'activités de développement des capacités qu'avant la pandémie. Le conseil d'administration a approuvé les stratégies du FMI relatives au changement climatique, aux monnaies numériques et aux États fragiles ou touchés par des conflits, ainsi qu'une allocation historique de DTS équivalant à 650 milliards de dollars, comme indiqué précédemment.

Les dépenses administratives effectives de l'exercice 2022 se sont élevées à 1 180 millions de dollars, soit 97 % du budget net approuvé. Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022, incluant l'utilisation du financement précédemment approuvé, ont atteint 90 millions de dollars, dont 21 millions de dollars de dépenses d'investissement directes dans les installations, 60 millions de dollars dans les technologies de l'information et 9 millions de dollars dans les licences de solutions informatiques en nuage.

Tableau 3.1

Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2021-24

(en millions de dollars)

	Exercice 2021		Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2024
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget
Dépenses administratives						
Personnel	1 055	1 049	1 074	1 106	1 158	-
Déplacements	133	16	134	26	122	-
Immeubles et autres	230	203	239	214	265	-
Réserves pour imprévus	11	-	12	-	13	-
Total des dépenses brutes	1 429	1 268	1 460	1 346	1 559	1 641
Recettes ¹	-243	-142	-246	-166	-264	-282
Total des dépenses nettes	1 186	1 126	1 214	1 180	1 295	1 359
Report ²	55	-	102	-	93	-
Total des dépenses nettes, report compris	1 241	1 126	1 315	1 180	1 387	1 359
Total des dépenses brutes, report compris	1 484	1 268	1 561	1 346	1 651	1 641
Budget d'équipement³	99	78	79	90	78	91
Équipements et technologies de l'information	99	78	70	81	63	74
Solutions informatiques en nuage	-	-	10	9	15	17
<i>Pour mémoire</i>						
Total des dépenses nettes en dollars de 2022	1 214	1 152	1 214	1 180	1 235	1 267

Source : FMI, bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente des publications, la location des garages et diverses autres recettes.²Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.³Les affectations au budget d'équipements et des technologies de l'information peuvent être dépensées sur une période de trois ans. Le « budget » correspond à l'affectation annuelle, tandis que les « résultats » incluent les dépenses effectuées sur les affectations des années précédentes.

Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net

MODE DE FINANCEMENT

Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement (graphique 3.1).

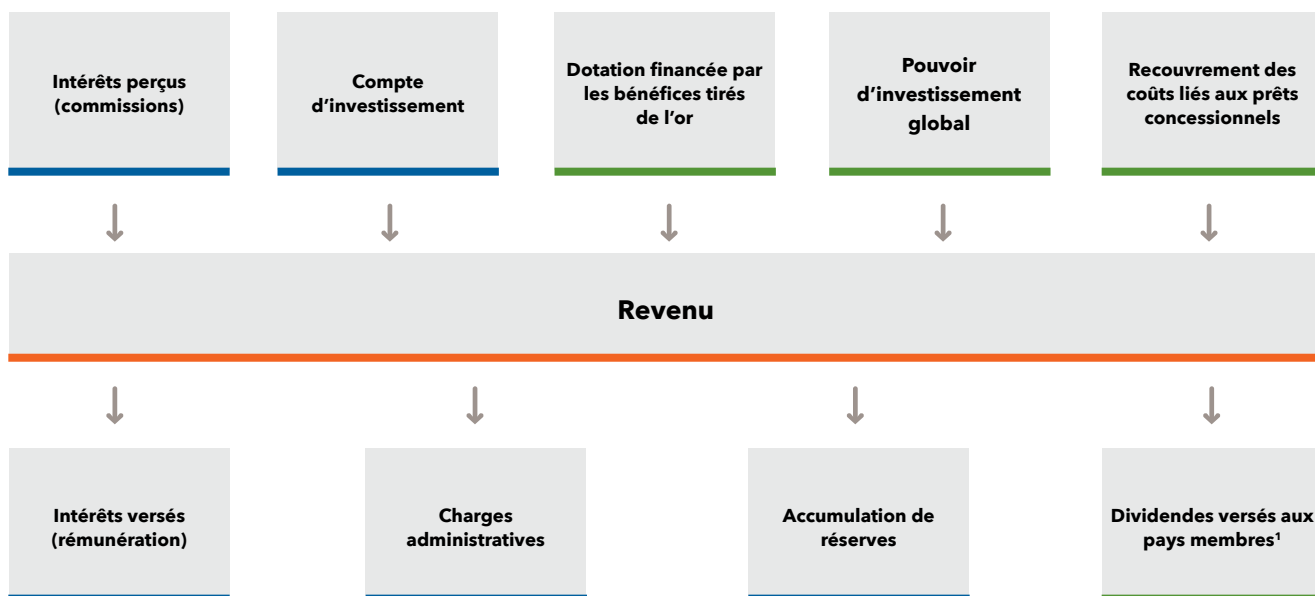
Le revenu des prêts résulte des commissions prélevées sur l'utilisation des crédits du CRG, des commissions de tirage et des commissions d'engagement. En outre, le recours aux crédits du FMI est soumis à des commissions additionnelles dans certaines situations, comme indiqué dans la deuxième partie. Le mode de financement du FMI repose également sur les revenus des investissements générés par les actifs des sous-comptes à revenu fixe et à dotation du compte d'investissement de l'institution. Compte tenu de la nature publique des

fonds, la politique d'investissement du FMI se caractérise notamment par une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables et par des garde-fous visant à éviter autant que possible les conflits d'intérêts réels ou présumés. En janvier 2022, le conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la stratégie d'investissement du FMI, laquelle énonce des principes d'investissement responsable reposant sur des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, qui seront appliqués dès l'exercice 2023.

COMMISSIONS

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge fixe exprimée en points de base, comme indiqué dans la deuxième partie.

Graphique 3.1
Mode de financement du FMI



Source : FMI, département financier.

Note : Les cases vertes représentent les éléments qui ont été ajoutés au mode de financement en 2008.

¹Au 29 avril 2022, la politique relative aux dividendes n'avait pas encore été adoptée par les pays membres.

En avril 2022, le conseil d'administration a fixé cette marge à 100 points de base pour la période allant jusqu'en avril 2024.

Le FMI prélève également des commissions additionnelles sur les montants élevés de crédit. Ces commissions s'appliquent aux encours de crédit qui dépassent un seuil défini par rapport à la quote-part du pays membre concerné (commissions additionnelles proportionnelles à l'encours du crédit) ; elles sont plus élevées lorsque ce seuil a été dépassé pendant une période donnée (commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits ; tableau 2.1).

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du CRG. Une commission d'engagement remboursable est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du CRG (sauf pour la ligne de liquidité à court terme) pendant cette période. Le FMI perçoit

également des commissions spéciales sur les arriérés pendant les six premiers mois où un pays membre accuse un retard de paiement.

RÉMUNÉRATION ET INTÉRÊTS TIRÉS DES EMPRUNTS

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au CRG (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Le taux de rémunération de base est aligné sur le taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE ; voir la section « Financement du FMI »).

RÉPARTITION DES CHARGES

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés au moyen d'un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées.

TOTAL DU REVENU GLOBAL

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2022 s'est élevé à 3,085 milliards de DTS (4,147 milliards de dollars), ce qui correspond principalement aux revenus tirés des activités de financement, dont le niveau a été élevé, aux revenus du sous-compte à dotation et aux gains découlant de la réévaluation des actifs et des passifs du régime d'avantages sociaux du personnel du FMI, conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable internationale 19 « Avantages sociaux du personnel »).

ARRIÉRÉS ENVERS LE FMI

Le Soudan, dernier pays membre ayant des arriérés, a réglé ses arriérés prolongés (en souffrance depuis plus de six mois) envers le FMI le 29 juin 2021 et atteint son point de décision au titre de l'initiative PPTTE. Fin avril 2022, plus aucun pays n'affichait d'arriéré envers le FMI. Le FMI a mis en place une stratégie de coopération renforcée en matière d'arriérés, basée sur un ensemble de mesures correctrices de plus en plus rigoureuses pour prévenir la résurgence d'arriérés prolongés.

Financement du FMI

Le FMI octroie des financements à ses pays membres par trois voies, qui ont toutes pour objectif le transfert de monnaies de réserve aux pays membres concernés : les prêts ordinaires (non concessionnels) à partir du CRG, les prêts concessionnels au titre du fonds fiduciaire RPC (ces deux types de prêts sont présentés dans la deuxième partie) et le département des DTS. La structure financière du FMI se caractérise en premier lieu par sa constante évolution. Au fil des ans, le FMI a mis en place et perfectionné toute une série de mécanismes et de politiques de prêt pour répondre à l'évolution de l'économie mondiale

Contribution aux ressources

Les quotes-parts déterminent le montant maximal de ressources financières qu'un pays membre s'engage à fournir au FMI.

Pouvoir de vote

Les quotes-parts constituent un déterminant clé du pouvoir de vote dans les décisions du FMI. Chaque pays membre détient un vote pour 100 000 DTS de quotes-parts en plus des votes de base (dont le nombre est le même pour tous les pays membres).

LES RÔLES MULTIPLES DES QUOTES-PARTS

Le montant maximal de financements qu'un pays peut obtenir du FMI dans le cadre de l'accès normal dépend de sa quote-part.

Les quotes-parts déterminent la part de l'allocation générale de DTS qui échoit à un pays membre.

Accès au financement

Allocations de DTS

ou aux besoins et situations spécifiques de ses pays membres. Le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité permettra de fournir des financements sous une nouvelle forme, une fois que les prêts seront octroyés (ce qui devrait intervenir plus tard en 2022).

QUOTES-PARTS : D'OÙ PROVIENNENT LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU FMI ?

Les 190 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, principalement en s'acquittant de leur quote-part, qui détermine par ailleurs le nombre de votes qui leur sont attribués. Les emprunts multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables sous forme de prêts non concessionnels pour ses pays membres. Les prêts concessionnels et l'allègement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.



États-Unis

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts du FMI est de 476 milliards de DTS (environ 639,9 milliards de dollars)⁶. La valeur du DTS, l'unité de compte du FMI, est déterminée à partir d'un panier de monnaies (voir la section « Droit de tirage spécial »).

Les quotes-parts sont par ailleurs régulièrement révisées. La 16^e révision générale des quotes-parts, qui est en cours et devrait être achevée au plus tard le 15 décembre 2023, est l'occasion d'évaluer l'adéquation globale des quotes-parts ainsi que celle de leur répartition entre les pays membres du FMI. Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a remis au conseil des gouverneurs deux rapports d'étape faisant état des discussions en cours sur la 16^e révision générale des quotes-parts. Cette révision s'appuie sur les réformes de gouvernance définies lors de la révision de 2010 (14^e révision générale des quotes-parts), notamment la protection des quotes-parts et de la part des voix des

pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées. La formule actuelle de détermination des quotes-parts, qui a été adoptée en 2008 et sert de référence, fait également l'objet d'un réexamen.

VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les conditions nécessaires à la mise en application d'une augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e révision générale ont été remplies le 26 janvier 2016. Cela s'est traduit par un doublement des ressources, qui sont passées de 238,5 milliards de DTS (environ 320,6 milliards de dollars) à 477 milliards de DTS (environ 641,2 milliards de dollars). Au 30 avril 2022, 188 des 190 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 476 milliards de DTS (environ 639,9 milliards de dollars).

EMPRUNTS DU FMI

Comme indiqué précédemment, le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Cependant, pour compléter les ressources provenant de ce système, les fonds empruntés demeurent essentiels, au moyen des NAE et des accords d'emprunt bilatéraux (AEB), qui constituent respectivement la deuxième et la troisième ligne de défense après les quotes-parts.

Les NAE sont un ensemble d'accords de crédit concernant 38 participants et 2 participants potentiels. Le 1^{er} janvier 2021, le montant total sur lequel portent ces accords a été doublé pour atteindre environ 361 milliards de DTS, et une nouvelle période de NAE a été fixée jusqu'à la fin de 2025. Les fonds au titre de ces accords peuvent être mobilisés lorsque les ressources du FMI doivent être complétées pour prévenir

⁶Deux pays membres, l'Érythrée et la Syrie, n'ont pas encore consenti à l'augmentation de leur quote-part respective, proposée dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. Une fois que ces pays auront accepté et versé leur quote-part respective, le montant total des quotes-parts du FMI atteindra 477 milliards de DTS.



États-Unis

une dégradation du système monétaire international ou y faire face. Cette mobilisation requiert l'approbation du conseil d'administration ainsi que le consentement de participants représentant 85 % du total des accords de crédit conclus avec des participants habilités à voter. Il a été fait recours aux NAE à dix reprises entre avril 2011 et février 2016, date de la dernière mobilisation.

Comme indiqué, les AEB constituent la troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Le cycle actuel (2020) d'AEB, en vigueur

depuis le 1^{er} janvier 2021, devrait s'achever le 31 décembre 2023, mais peut être prolongé d'une année supplémentaire. Au 30 avril 2022, 42 créanciers bilatéraux se sont engagés, dans le cadre de leur AEB de 2020, à fournir au FMI un montant total de crédit équivalant à environ 138 milliards de DTS. Les fonds au titre des AEB ne peuvent être mobilisés que si le montant des ressources du FMI autrement disponibles pour le financement tombe au-dessous d'un seuil de 100 milliards de DTS, et si les NAE sont mobilisés, ou si les ressources non engagées au titre des NAE ne sont pas disponibles. La mobilisation des AEB requiert l'approbation de créanciers bilatéraux représentant 85 % du montant total des crédits engagés.

DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL

Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses États membres. Le DTS est l'unité de compte du FMI et de quelques autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et ne constitue pas non plus une créance envers le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS repose actuellement sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling.

Un point est régulièrement fait sur ces monnaies ; la dernière réévaluation du panier du DTS a eu lieu fin juillet 2022.

Au 30 avril 2022, 660,7 milliards de DTS (soit environ 888 milliards de dollars) ont été alloués aux pays membres, dont l'allocation d'août 2021 de 456,5 milliards de DTS, la plus grande allocation de DTS de l'histoire, approuvée en raison de la pandémie encore en cours. Cette allocation a permis de fournir des liquidités supplémentaires au système économique mondial, en complétant les réserves de change des pays et en réduisant leur dépendance à l'égard d'une dette intérieure ou extérieure plus coûteuse. Les pays ont pu utiliser l'espace ainsi créé pour soutenir leur économie et intensifier leur lutte contre la crise.

Pour amplifier les bienfaits de cette allocation, le FMI encourage la réaffectation volontaire d'une partie des DTS des pays affichant une position extérieure solide en faveur des pays qui en ont le plus besoin. Certains pays membres se sont déjà engagés à réaffecter leurs DTS au fonds fiduciaire RPC, qui accorde

des prêts concessionnels aux pays à faible revenu. En outre, le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, qui a récemment été créé, utilisera les DTS mis à disposition pour fournir un financement abordable à plus long terme aux pays qui entreprennent des réformes afin de se prémunir contre certains risques, comme ceux liés au changement climatique ou à une pandémie.

À la suite de cette nouvelle allocation et en vue de renforcer la transparence et la responsabilité de chacun dans l'utilisation des DTS, une note d'orientation des services du FMI a été publiée en août 2021. Celle-ci portait sur l'évaluation des effets macroéconomiques de la nouvelle allocation, sur les questions relatives à son traitement statistique et à la gouvernance, et à son incidence sur la viabilité de la dette. En outre, le FMI a commencé à publier des rapports trimestriels sur les avoirs, les transactions et les échanges en DTS, et s'est engagé à publier un rapport de suivi sur l'utilisation des DTS dans deux ans.



États-Unis

RESPONSABILISATION

Le FMI est tenu de rendre des comptes à ses 190 pays membres et dispose d'un système de contre-pouvoirs pour garantir le respect des principes de responsabilisation, notamment au moyen d'audits internes et externes, d'une gestion des risques et d'une évaluation de ses politiques et activités. De même, il est attendu du personnel du FMI qu'il observe les normes de conduite les plus rigoureuses sur les plans éthique et professionnel.



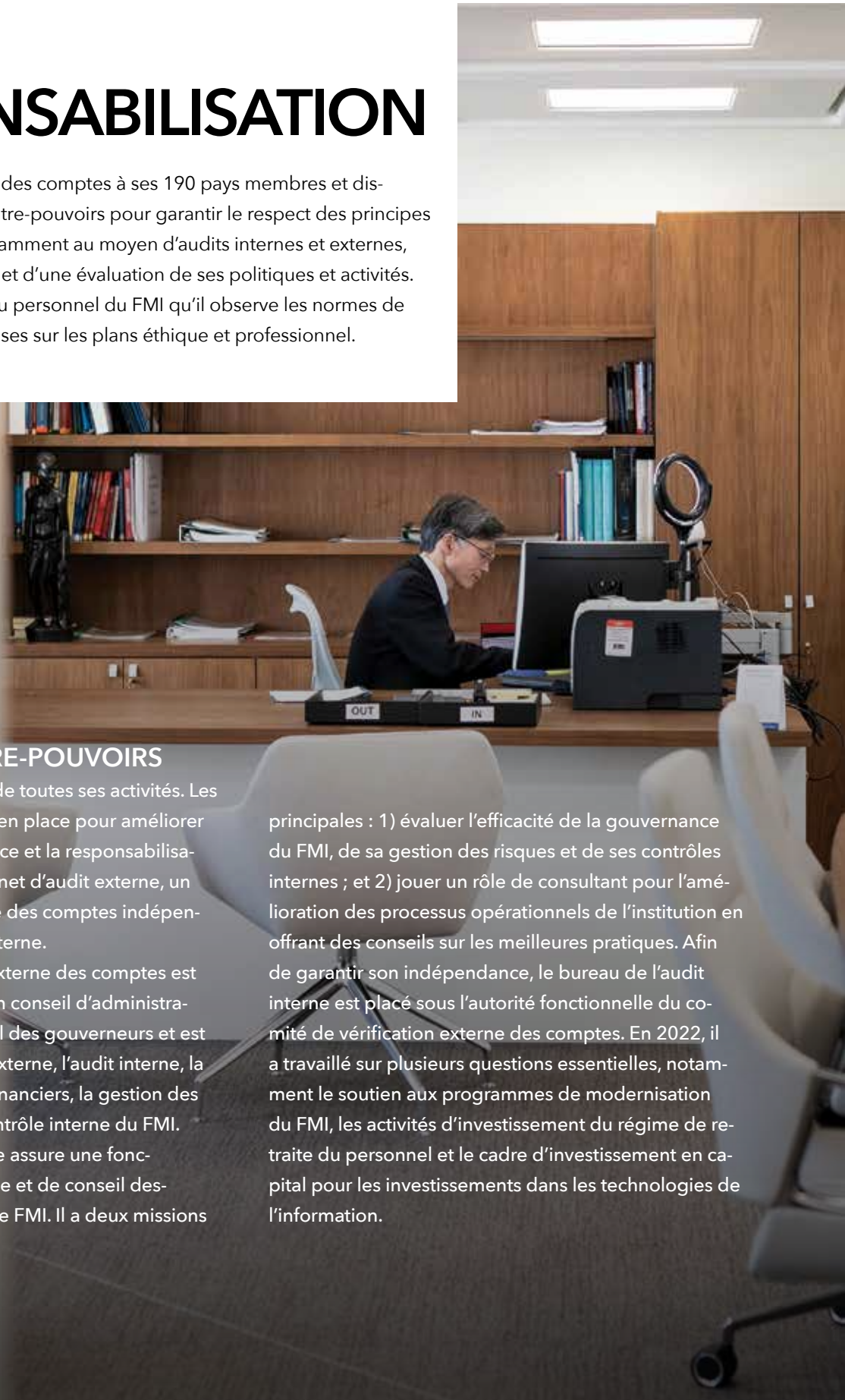
SYSTÈME DE CONTRE-POUVOIRS

Le FMI procède à des audits de toutes ses activités. Les mécanismes d'audit sont mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, et font intervenir un cabinet d'audit externe, un comité de vérification externe des comptes indépendant et le bureau de l'audit interne.

Le comité de vérification externe des comptes est indépendant du FMI et de son conseil d'administration. Il rend compte au conseil des gouverneurs et est chargé de superviser l'audit externe, l'audit interne, la comptabilité et les rapports financiers, la gestion des risques et les fonctions de contrôle interne du FMI.

Le bureau de l'audit interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et renforcer le FMI. Il a deux missions

principales : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes ; et 2) jouer un rôle de consultant pour l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en offrant des conseils sur les meilleures pratiques. Afin de garantir son indépendance, le bureau de l'audit interne est placé sous l'autorité fonctionnelle du comité de vérification externe des comptes. En 2022, il a travaillé sur plusieurs questions essentielles, notamment le soutien aux programmes de modernisation du FMI, les activités d'investissement du régime de retraite du personnel et le cadre d'investissement en capital pour les investissements dans les technologies de l'information.





GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS

Le bureau interne de gestion des risques du FMI assure la supervision des démarches visant à repérer, évaluer, mesurer, surveiller et signaler les risques institutionnels à l'échelle du FMI, et apporte les innovations nécessaires à cet égard. Il contribue à un cadre de gestion des risques institutionnels qui s'appuie sur des pratiques standards adaptées au mandat et au modèle opérationnel uniques du FMI. Il intervient dans l'ensemble des départements du FMI pour garantir une approche cohérente de la tolérance, de la gouvernance, des habitudes et des processus en matière de risque, en assurant une gestion des questions et des mesures relatives au risque ainsi qu'une communication et une présentation de données rigoureuses à l'échelle du FMI.



TIRER DES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ

Le bureau indépendant d'évaluation (BIE) a fêté son 20^e anniversaire en 2021. Il procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et activités du FMI, est totalement indépendant de la direction et des services de l'institution, et fonctionne de façon autonome par rapport au conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et d'appuyer la gouvernance et la surveillance institutionnelles. Les évaluations récentes menées par le BIE ont porté sur la croissance et les mesures d'ajustement dans les programmes appuyés par le FMI, et sur l'action de celui-ci auprès des petits pays en développement. De plus amples informations sur le BIE, y compris son mandat et ses rapports d'évaluation, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ieo.imf.org>.



RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Régulièrement, le FMI rencontre les dirigeants et les autorités des pays et s'entretient avec un large éventail de représentants du secteur privé, des médias et des parties prenantes non gouvernementales telles que le milieu universitaire, les organisations de la société civile, les parlementaires, les syndicats et les mouvements de jeunesse. Ces occasions de dialogue lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs dans l'optique d'améliorer ses conseils.



ÉTHIQUE ET COMPORTEMENT DU PERSONNEL

Le bureau de la déontologie, le médiateur et le bureau des enquêtes internes du FMI contribuent à assurer une bonne gouvernance au sein de l'institution.

Le bureau de la déontologie aide le FMI à faire respecter des normes de conduite éthiques rigoureuses et à préserver la réputation de l'institution et de son personnel en matière de probité, d'intégrité et d'impartialité. Le conseiller en déontologie s'emploie à mieux faire connaître les questions d'éthique, assure la formation et la sensibilisation du personnel du FMI en matière de déontologie, et supervise la certification annuelle de la conduite éthique et des valeurs fondamentales, qui vise à favoriser le respect du code de conduite du personnel, ainsi que le dispositif de déclaration annuelle de situation financière destiné aux cadres supérieurs et aux membres du personnel occupant des fonctions spécifiques. Un code de conduite distinct s'applique aux membres du conseil d'administration.

Le médiateur est chargé d'apporter une aide impartiale et indépendante dans la résolution des problèmes rencontrés dans le cadre du travail. Le bureau des enquêtes internes mène des enquêtes et des investigations sur les allégations de mauvaise conduite, y compris les violations du code de conduite. La plateforme de signalement des irrégularités du FMI, administrée par un tiers indépendant, est à la disposition du personnel ou des membres du public qui souhaitent signaler de manière anonyme et confidentielle des allégations de mauvaise conduite ou d'autres préoccupations.

Le conseil d'administration du FMI est également déterminé à appliquer les normes les plus strictes de gouvernance et d'intégrité en ce qui concerne les données, les travaux de recherche et les activités de l'institution. En conclusion de son enquête sur l'édition 2018 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le conseil d'administration a noté qu'il avait confiance dans l'impartialité et l'excellence analytique des services du FMI, ainsi que dans ses canaux robustes et efficaces de plainte, de contestation et de responsabilisation, mais qu'il envisagerait d'éventuelles mesures supplémentaires pour garantir la solidité des garanties institutionnelles dans ces domaines.

À cet égard, le conseil d'administration a annoncé en décembre 2021 la création d'un groupe directeur chargé de mener un examen complémentaire des garanties institutionnelles, afin de veiller à ce que le personnel, la direction et le conseil d'administration respectent les normes les plus rigoureuses qui soient en matière de gouvernance interne, d'expression du personnel, et d'intégrité des données et des analyses. Ainsi, dans le cadre d'une approche intégrée associant le personnel, la direction, le conseil d'administration et un groupe externe d'experts indépendants, sont actuellement évaluées la robustesse et l'efficacité des canaux de plainte, de contestation et de responsabilisation au sein du FMI. Une évaluation de la solidité globale des garde-fous aux pôles essentiels des procédures d'examen interne du FMI est également en cours afin de garantir l'intégrité des données et des analyses de l'institution. Les travaux relatifs à cet examen ont été achevés en juin 2022⁷.

⁷Le conseil d'administration du FMI a achevé son examen le 30 juin 2022 (après la rédaction du présent rapport). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page www.imf.org/safeguards.

Évaluations des sauvegardes

Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays membre, il effectue une évaluation des sauvegardes pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale du pays concerné est en mesure de gérer les ressources que l'institution lui apporte et de communiquer des données monétaires fiables dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

À la fin d'avril 2022

366 évaluations

avaient été réalisées, portant sur

104 banques centrales

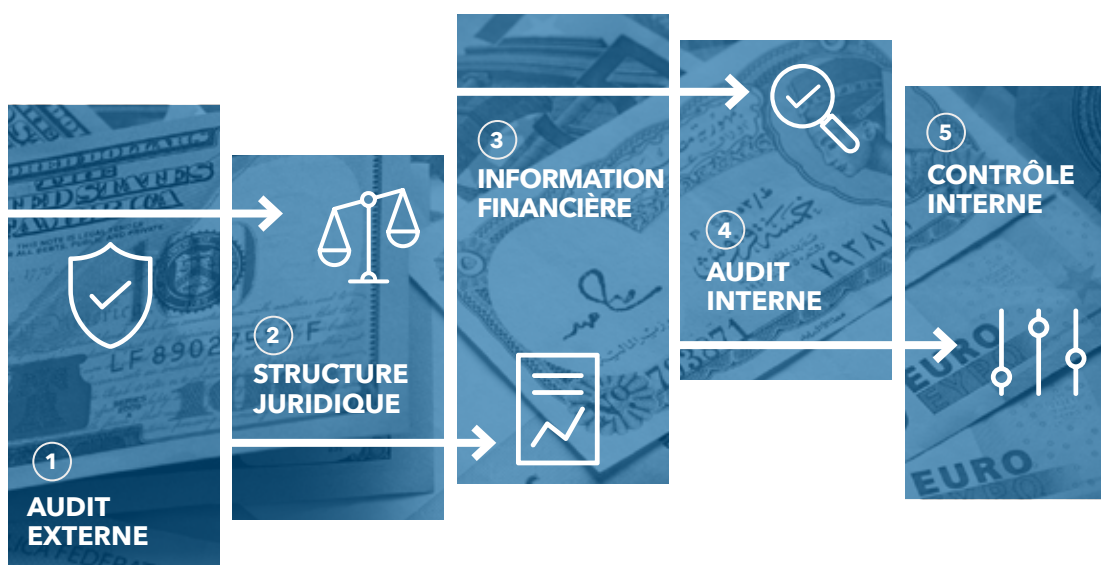
dont 20 pendant l'exercice 2022



ÉVALUATIONS
DES SAUVEGARDES
MENÉES À CE JOUR

PLUS D'INFORMATIONS EN LIGNE

L'ÉVALUATION PORTE SUR CINQ ÉLÉMENTS DU FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE CENTRALE :



L'évaluation porte sur cinq éléments du fonctionnement de la banque centrale : 1) mécanisme d'audit externe ; 2) structure juridique et autonomie ; 3) dispositif de communication des données financières ; 4) mécanisme d'audit interne ; et 5) système de contrôle interne. Entre l'année 2000 et la fin du mois d'avril 2022, 366 évaluations portant sur 104 banques centrales ont été réalisées ; parmi ces évaluations, 20 ont été achevées pendant l'exercice 2022.

Le FMI surveille les améliorations du dispositif de sauvegardes que les banques centrales s'efforcent d'apporter et la mise en œuvre des recommandations qu'il a formulées dans ce domaine. Le suivi se poursuit tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement

remboursés ; environ 82 banques centrales font actuellement l'objet d'un suivi, soit une vingtaine de plus par rapport à la période antérieure à la pandémie de COVID-19, en raison des financements accordés aux pays membres pour faire face aux répercussions de cette crise.

Le FMI procède également à des revues des sauvegardes budgétaires du Trésor public lorsqu'un pays membre demande un accès exceptionnel à ses ressources et qu'une grande partie de ces fonds (au moins 25 %) est destinée à financer le budget de l'État. Au cours de l'exercice 2022, une revue des sauvegardes budgétaires a été réalisée, et une deuxième est en cours.



RESPONSABILITÉ SOCIALE

La préservation de l'environnement et les initiatives philanthropiques sont au cœur du programme de responsabilité sociale du FMI.

Préservation de l'environnement

Le FMI est déterminé à mener ses activités dans le respect de l'environnement. Le changement climatique constitue une menace majeure pour la croissance et la prospérité à long terme, et a une incidence directe sur le bien-être économique dans le monde. Le FMI étend ses travaux sur le changement climatique, en aidant les pays membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques visant à atténuer, maîtriser et réduire les émissions. De même, en tant qu'institution, il prend des mesures pour faire progresser ses objectifs opérationnels en matière de préservation de l'environnement.

Depuis plus d'une décennie, le FMI s'efforce de réduire son empreinte sur l'environnement tout en veillant à pouvoir continuer de servir efficacement l'ensemble de ses pays membres. En 2021, il a ainsi créé le conseil pour la préservation de l'environnement, chargé de prodiguer à son équipe de direction des conseils et des orientations sur les questions environnementales auxquelles l'institution doit s'attaquer. Il continue également d'investir dans de nouvelles technologies

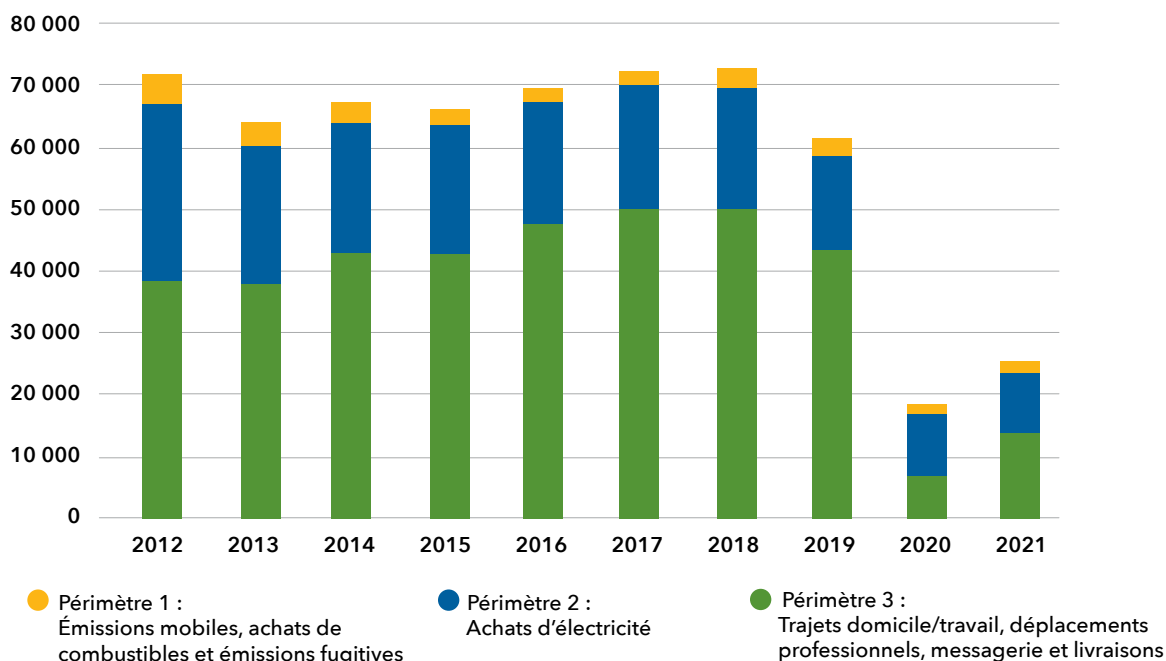
de construction et d'en assurer la gestion en vue de réduire sa consommation d'énergie. Il a en outre pris de nouvelles mesures visant à rendre plus écologique son parc automobile dans le monde.

Même lorsque les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont été progressivement assouplies et que les membres du personnel du FMI ont commencé à retourner au siège et dans les bureaux extérieurs (et que les déplacements essentiels aux missions ont repris dans une certaine mesure), l'empreinte carbone du FMI est restée bien en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie (voir le graphique 3.2). Toutefois, la reprise des activités à un rythme plus normal offre l'occasion de pérenniser certaines des réductions de l'empreinte carbone du FMI liées à la pandémie. À cet égard, des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'un nouveau modèle de travail hybride, qui, une fois mis en œuvre en 2022, devrait permettre de réduire de façon permanente les trajets entre le domicile et le lieu de travail des employés ainsi que les émissions provenant des bâtiments.

Graphique 3.2

Les émissions de gaz à effet de serre du FMI au cours des années civiles 2012-21

(en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone)



Source : FMI, département services intégrés et équipements.

Programme « Giving Together »

« Giving Together », le programme philanthropique du FMI, est financé par les dons des employés et des retraités, et par des initiatives à l'échelle de l'institution.

La persistance de la pandémie de COVID-19, les crises humanitaires dues à un conflit, ainsi que l'incidence des catastrophes naturelles et climatiques provoquent toujours des difficultés considérables pour les populations du monde entier. Face à cette situation humanitaire, toute la communauté du FMI s'est mobilisée comme jamais auparavant au cours de l'exercice 2022. Le montant total des dons des employés et des retraités, les contributions de contrepartie versées par l'institution ainsi que les dons et dotations apportés dans le cadre du programme « Giving Together » ont permis d'octroyer plus de 5,5 millions de dollars à des œuvres caritatives au cours de l'exercice, une somme sans précédent dans l'histoire du programme (voir le graphique 3.3).

DONS

La campagne de dons de 2022 a atteint un jalon important, aussi bien en ce qui concerne la participation que le montant total des fonds collectés : les contributions ont dépassé la barre des 3 millions de

dollars pour la première fois. Un nombre record de membres du personnel et de retraités ont contribué à la campagne, recueillant plus de 3,3 millions de dollars en dons et en fonds de contrepartie pour soutenir des organismes dans la région métropolitaine de Washington et partout dans le monde.

En outre, par l'intermédiaire de son programme « Giving Together », le FMI a organisé des collectes de fonds pour soutenir les opérations de secours menées à la suite des catastrophes naturelles survenues en Haïti, en Indonésie, en République du Congo et aux Tonga, ainsi que pour faire face à la crise des réfugiés en Ukraine et dans les pays voisins. Au total, plus de 736 000 dollars ont été versés à des organismes de secours internationaux qui apportent une aide et un soutien essentiels aux enfants et aux familles touchés sur place.

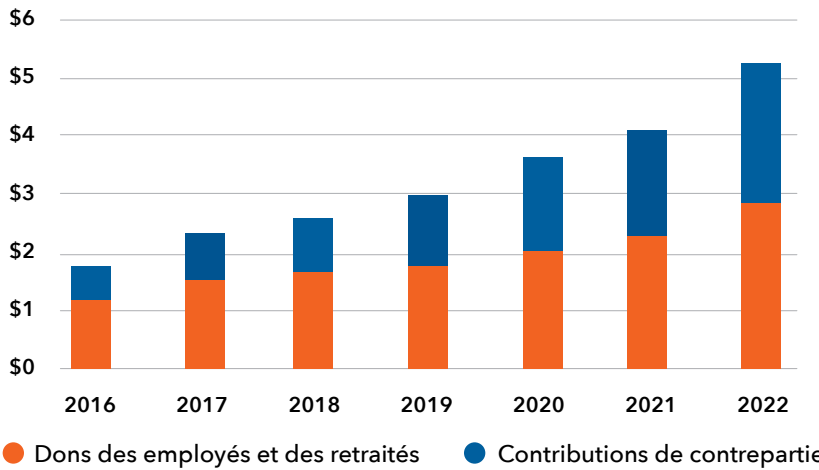
Au total, les dons des employés et des retraités, majorés des contributions de contrepartie, ont permis de collecter 5,2 millions de dollars pour soutenir des œuvres de bienfaisance et des opérations humanitaires au cours de l'exercice 2022, soit un montant supérieur aux 4,1 millions de dollars de l'année précédente.



Graphique 3.3

Montant total récolté sous forme de dons et de contributions de contrepartie, exercice 2016-22

(en millions de dollars)



Source : FMI, département de la communication.

QUELQUES CHIFFRES DU PROGRAMME « GIVING TOGETHER » AU COURS DE L'EXERCICE 2022

736 000 \$

ont été collectés pour financer des activités humanitaires et des opérations de secours à la suite de catastrophes naturelles

387 000 \$

sous forme de dotations versés à

30

organisations caritatives réparties sur

4

continents

DOTATIONS

Le FMI aide ses voisins de la région métropolitaine de Washington et des collectivités du monde entier à sortir de la pauvreté et de la crise en soutenant des initiatives locales par l'intermédiaire de partenariats et de dotations monétaires annuelles. Au cours de l'exercice 2022, le programme « Giving Together » a permis de verser 387 000 dollars de dotations à des œuvres de bienfaisance du monde entier. Une grande partie de cette somme a été consacrée à des programmes et services qui permettent de venir en aide aux groupes touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, en particulier les populations de couleur, les femmes et les jeunes. Au total, des dotations ont été versées à 30 organismes au service de populations défavorisées dans 10 pays répartis sur quatre continents.

BÉNÉVOLAT

Depuis le début de la pandémie mondiale, les membres du personnel du FMI ont joué un rôle à

l'échelon local en faisant du bénévolat. Que ce soit individuellement ou en groupe, ils ont participé à diverses activités philanthropiques au cours de l'année, notamment en préparant des repas sains pour les familles qui souffrent de la faim, en organisant des collectes pour les élèves des écoles et des collectivités défavorisées, ou en participant à des campagnes de nettoyage avec des partenaires locaux à but non lucratif qui œuvrent pour la préservation et la protection de l'environnement.

En outre, à l'occasion du jour férié en l'honneur de Martin Luther King Jr., les membres du personnel ont participé à une activité de bénévolat à distance organisée dans le cadre du programme « Giving Together » en partenariat avec la Capital Area Food Bank, une association basée à Washington et l'un des plus grands organismes à but non lucratif de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire dans la région métropolitaine de Washington.

De gauche à droite : Le projet « Village Bicycle ». Kristalina Georgieva, Directrice générale, remet un don au Fonds pour les femmes congolaises, en République démocratique du Congo (décembre 2021).

Le 1^{er} août 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel du conseil d'administration* pour l'exercice clos le 30 avril 2022. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2022, lesquels figurent sur le site Web du *Rapport annuel*. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2022, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI ainsi qu'à l'adresse suivante : www.imf.org/AR2022. L'audit externe a été supervisé par le comité de vérification externe des comptes, composé de M. Hage (président), M. Ethevenin et M. Paape, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Kristalina Georgieva
Directrice générale et Présidente du conseil d'administration



Vous pouvez lire et télécharger le *Rapport annuel 2022* ainsi que les états financiers en ligne. Nous espérons que vous consulterez le site Web du *Rapport annuel* du FMI et que vous parcourrez toutes les informations qu'il contient.
www.imf.org/AR2022

Le présent *Rapport annuel* a été établi par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec d'autres départements du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par Chang Huh, l'équipe qui a rédigé ce rapport était supervisée par Christoph Rosenberg et Linda Kean. Celle-ci était composée d'Analisa R. Bala (rédactrice en chef), de Wala'a El Barasse (éditrice et responsable de projet), de Denise Bergeron (responsable de production) et de Crystal Herrmann (création numérique). La version française du rapport a été réalisée par la section française de la division services linguistiques du FMI.

© 2022 Fonds monétaire international. Tous droits réservés.

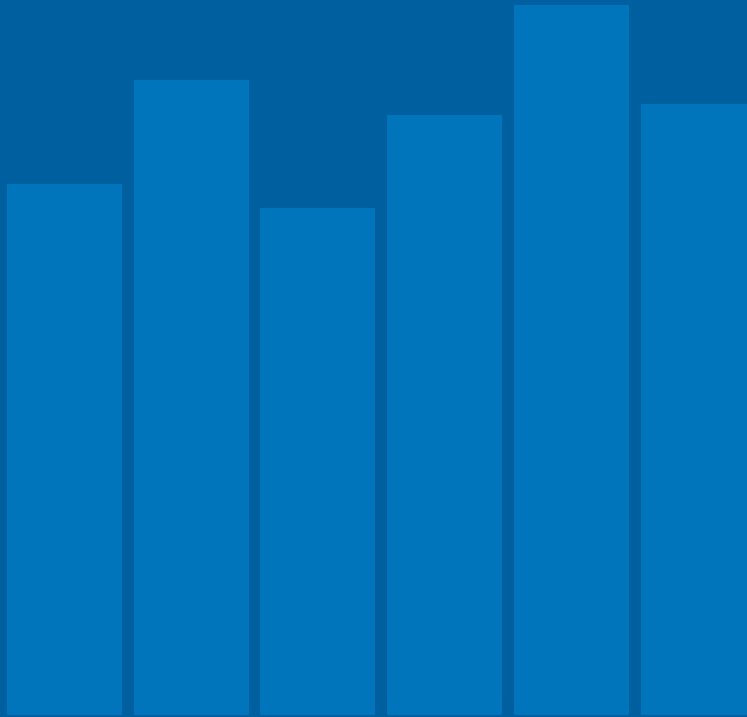
Design : Feisty Brown, feistytbrown.com

Design Web : Cantilever, cantilever.co

Photographies :

Photo FMI/James Oatway : couverture, en haut, à gauche
Photo FMI/James Oatway : couverture, en haut, au centre
Photo FMI/Saomya Khandelwal : couverture, en haut, à droite
Photo FMI/Brendan Hoffman : couverture, en bas, à gauche
Photo FMI/Ryan Rayburn : couverture, en bas, au centre
Photo FMI/Joaquin Sarmiento : couverture, en bas, à droite
Photo FMI/Kim Haughton : page 2
Photo FMI/Cynthia R. Matonhodze : pages 6-7
Photo FMI : page 8
Alamy Stock Photo/Uwe Moser Moser : page 11
Photo FMI : page 12
Shutterstock/GaudiLab : page 15, à gauche
Alamy Stock Photo/Gabor Basch : page 15, 2^e à partir de la gauche
Alamy Stock Photo/Zoonar GmbH : page 15, 2^e à partir de la droite
Alamy Stock Photo/Cavan Images/David Santiago Garcia : page 15, à droite
Photo FMI/Esther Ruth Mbabazi : page 16
Photo FMI/Tamara Merino : pages 20-21
Photo FMI : page 23
Photo FMI : page 25
Photo FMI/Karim Jaafar : page 26
Photo FMI/Yam G-Jun : page 28
Photo FMI/Ernesto Benavides : pages 30-31

Photo FMI/Brendan Hoffman : page 32
Photo FMI : page 34, à gauche
Photo FMI/Cynthia R. Matonhodze : page 34, 2^e à partir de la gauche
Photo FMI/Cynthia R. Matonhodze : page 34, 2^e à partir de la droite
Photo FMI/Daro Sulakauri : page 35, à gauche
Photo FMI : page 35, 2^e à partir de la gauche
Photo FMI/Kim Haughton : page 35, 2^e à partir de la droite
Photo FMI/Joshua Roberts : page 35, à droite
Photo FMI/Esther Ruth Mbabazi : page 42
Photo FMI/Raphael Alves : page 43
Photo FMI : page 46
Photo FMI/Joshua Roberts : page 52
Photo FMI/Mark Henley : page 53
Photo FMI/Kim Haughton & Cory Hancock : pages 54-59
Photo FMI/Alan Karchmer : pages 54-59, en arrière-plan
Photo FMI/Allison Shelley : page 61
Photo FMI : page 65
Photo FMI/Allison Shelley : page 66
Photo FMI/Kim Haughton : page 67
Photo FMI/Joshua Roberts : page 68
Getty Images/Priscila Zambotto : page 71
Photo FMI : page 72
Bikes for the World/Matt Grayson : page 74, à gauche
Photo FMI : page 74, à droite



**« NOUS VIVONS DANS UN MONDE PLUS EXPOSÉ AUX CHOCS ET NOUS AVONS
BESOIN DE NOTRE FORCE COLLECTIVE POUR FAIRE FACE AUX CHOCS À VENIR. »**

KRISTALINA GEORGIEVA , DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FMI

